

LE BUGEACOIS

Journal municipal d'informations

N°123

CENTENAIRE DE L'US BUGEACOISE

Depuis 1926 - 2026

SAMEDI 11 JUILLET 2026



PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

ETAPE 100% CORREZE



**Janvier - Février - Mars
Avril - Mai - Juin 2026**





Je remercie tous les électeurs qui nous ont fait confiance et qui nous ont renouvelé leur soutien pour cette nouvelle mandature. Merci à l'ensemble des élus de leur confiance unanimement renouvelée.

Le rôle d'un maire, ce n'est pas seulement porter un projet, donner une direction, tenir un cap, c'est être présent pour tous, écouter, décider et agir dans l'intérêt de la commune.

C'est dans cet esprit que je m'engage aujourd'hui, au service de la commune et de tous ses habitants avant de passer la main au cours de cette mandature.

Je veux saluer et remercier tout d'abord le travail des élus sortants, en associant aussi nos agents municipaux, et rappeler que nous sommes tous de passage dans cette responsabilité.

Durant ce mandat, avec une équipe à la fois expérimentée et renouvelée, nous poursuivrons notre engagement au service de la population.

Nous continuerons à développer notre village, à l'animer, à soutenir notre tissu associatif et économique, à préserver notre cadre de vie exceptionnel, notre patrimoine, à relever les défis environnementaux avec détermination et à le maintenir agréable à vivre.

Les commissions de travail ainsi que les désignations dans les organismes partenaires sont en place.

Les chantiers de cette mandature seront encore importants. Nous n'en avons pas fini avec l'eau et l'assainissement.

Place désormais au travail pour notre commune et ses habitants !

Nous avons tenu à construire un budget 2026 qui reste maîtrisé, équilibré et réaliste malgré la baisse pour la première fois des dotations de l'État. Cette année encore, ce vote s'est fait sans augmentation des taux d'imposition locaux. Nous souhaitons investir dans les équipements et les aménagements de notre commune sans alourdir la pression fiscale et pour le moment sans avoir recours à l'emprunt pour la partie du budget principal. Ce n'est pas le cas pour le budget de l'eau et de l'assainissement, pour lequel vu les lourds investissements réalisés, nous avons eu recours à l'emprunt.

Ce début d'été va être marqué par deux événements importants pour notre cité : l'Union Sportive Bugeacoise fête ses 100 ans cette année et le Tour de France 2026 va traverser le bourg lors d'une étape historique 100 % corrézienne. Nos associations se sont mobilisés pour vous proposer des animations et des espaces de restaurations. Vous trouverez toutes les explications dans votre Bugeacois.

Les manifestations vont ensuite s'enclencher tout au long de la saison estivale en commençant par le festival SPOC, les marchés festifs, la fête, Je remercie par avance tous les présidents d'associations et les bénévoles qui s'investissent, et qui nous proposent toujours plus d'événements. Nous espérons qu'ils rencontreront un beau succès encore cette année.

Avec le retour des beaux jours, synonymes de convivialité, de chaleur et de gaieté, nous aurons le plaisir de nous retrouver lors de ces moments partagés en extérieur. C'est une saison que nous aimons tout particulièrement.

À toutes et tous, je souhaite un très bel été, riche en rencontres, et en découvertes.

Merci pour votre confiance renouvelée,

Avec tout mon dévouement.

Avec Bugeat comme passion.

Bonne lecture de ce numéro 123 de notre journal d'informations municipales qui a été réalisé avec la nouvelle équipe en charge de la communication.

Votre maire : Jean-Yves URBAIN

La nouvelle équipe municipale pour la mandature 2026-2032:



Chers lecteurs,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous reprenons la rédaction du « Bugeacois », apprécié et attendu à chaque parution.

Les précédents rédacteurs ont su construire une formule équilibrée, claire et agréable à lire, avec des rubriques bien structurées et une mise en page efficace, qui met en valeur chaque information. Cette organisation fonctionne très bien, et nous tenons à la préserver : elle fait partie de l'identité du journal, de ce qui le rend si agréable à parcourir et contribue à son succès.

Notre intention est donc de rester fidèles à cet esprit. Nous espérons que vous apprécierez cette continuité, enrichie de quelques nouveautés discrètes, pensées pour accompagner la vie de notre commune.

Nous sommes ravis de commencer cette nouvelle aventure à vos côtés et nous avons hâte de partager avec vous les prochains numéros. A ce propos, nous ne ferons plus que trois parutions de Bugeacois par an, celle du premier trimestre étant supprimée. En effet, les budgets ne sont pas votés à cette période et les associations n'ont pas encore finalisés leur programme, nous n'avons donc pas assez d'informations pertinentes pour justifier une parution.

Le mot de la rédac

Contact : mairie@bugeat.fr

Directeur de la publication : Jean Yves URBAIN, Maire

Recueil d'articles, photos, rédaction la commission de communication Elise NONY et Jean-Yves URBAIN

Mise en page Anaell ROLLET et Elise NONY

Relecture : Gérard RAINART et Elise NONY

Tirage à 600 exemplaires

Abonnés : 67

Séance du 21 Mars 2026

PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette, BARNABAS Sébastien, FONTAINE Virginie, PRUDHOMME Stéphane, NONY Elise, RAINART Gérard, DEMPSEY Anne, MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine, GUILLAUME Jean-Claude, TAGUET Laetitia,

1 Accueil par l'ancien maire

Monsieur Jean-Yves Urbain félicite les nouveaux élus et cède la parole à Monsieur Jean-Claude Guillaume, doyen d'âge du Conseil.

2. Séance d'installation présidée par le doyen d'âge du Conseil

Monsieur Jean-Claude Guillaume prend la présidence de la séance et désigne Frédéric van Roekeghem comme secrétaire de séance.

Le président de séance fait l'appel et constate que l'ensemble des conseillers sont présents.

Le Président de séance fait ensuite lecture du procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars de la commune de Bugeat. Le procès-verbal est joint en annexe.

Le Président proclame ensuite les résultats de l'élection (feuille de proclamation jointe).

Il proclame en conséquence l'élection des conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et que l'élection du maire et des adjoints peut être valablement organisée.

Après lecture du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2026, le Président met aux voix. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président engage ensuite l'élection du maire. Il désigne Anne Dempsey et Gérard Rainart comme assesseurs.

Monsieur Jean-Yves Urbain se déclare candidat. Le Président constate qu'aucun autre candidat ne souhaite se présenter. L'élection est organisée à bulletin secret.

L'ensemble des conseillers ayant voté, les assesseurs procèdent au dépouillement des votes.

Le président constate que Monsieur Jean-Yves Urbain est élu à l'unanimité des voix.

3. Le maire nouvellement élu prend la présidence de la séance

Le maire soumet au conseil municipal les questions suivantes portées à l'ordre du jour.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Après l'appel à candidature, la liste suivante est constituée, pour mise aux voix :

1^{er} adjoint : Sylvain Gioux

2^{ème} adjoint : Stéphanie Cassan

3^{ème} adjoint : Frédéric van Roekeghem

4^{ème} adjoint : Colette Meunier

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement des votes et constatent l'élection de la liste paritaire à l'unanimité des voix.

Le maire invite ensuite les conseillers à délibérer sur les indemnités des adjoints.

La délibération tendant à fixer l'indemnité des 4 adjoints au montant de l'indemnité légale prévue par l'article L.2123-24 du CGCT, soit 11,77% de l'indice brute terminal de la fonction publique, est approuvée à l'unanimité.

Sur proposition du maire et après délibération, le tableau suivant établissant l'ordre du conseil municipal, élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaire, est soumis au vote :

Insertion du tableau du conseil municipal

Le tableau est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Yves Urbain fait ensuite lecture de la Charte de l'Elu Local, jointe en annexe au présent procès-verbal.

ELECTIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE DU SYNDICAT DE LA DIEGE

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués de la commune au Comité du Syndicat de la Diège conformément aux articles L 5211-6 à L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune est représentée au Comité du Syndicat de la Diège par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui siégeront en cas d'empêchement des titulaires conformément aux statuts du Syndicat de la Diège ;

Le Conseil Municipal doit élire au scrutin secret les délégués qui représenteront la commune au Comité du Syndicat de la Diège sauf s'il décide à l'unanimité de ne pas y procéder (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

Sont nommés à l'unanimité :

- Délégués titulaires :

Jean-Yves URBAIN

Sylvain GIOUX

- Délégués suppléants :

Julien MOURIERAS

Laetitia TAGUET

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués de la commune au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin conformément aux articles L 5211-6 à L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune est représentée au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin par 1 délégué titulaire ;

Le Conseil Municipal doit élire au scrutin secret le délégué qui représentera la commune au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin sauf s'il décide à l'unanimité de ne pas y procéder (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué

Est nommé à l'unanimité :

- Délégué titulaire :

Sylvain GIOUX

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE DE L'ESPACE MILLE SOURCES

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués de la commune au Comité de l'Espace Mille Sources conformément aux articles L 5211-6 à L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune est représentée au Comité de l'Espace Mille Sources par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal doit élire au scrutin secret les délégués qui représenteront la commune au Comité de l'Espace Mille Sources sauf s'il décide à l'unanimité de ne pas y procéder (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

Sont nommés à l'unanimité :

- Délégués titulaires :

Jean-Yves URBAIN

Jean-Claude GUILLAUME

- Délégués suppléants :

Sylvain GIOUX

Stéphane PRUDHOMME

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL MIXTE OUVERT – CORREZE CENTRE DE SUPERVISION RURAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués de la commune au Comité Syndical Mixte Ouvert – Corrèze Centre de Supervision Rural conformément aux articles L 5211-6 à L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune est représentée au Comité Syndical Mixte Ouvert – Corrèze Centre de Supervision Rural par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal doit élire au scrutin secret les délégués qui représenteront la commune au Comité Syndical Mixte Ouvert – Corrèze Centre de Supervision Rural sauf s'il décide à l'unanimité de ne pas y procéder (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

Sont nommés à l'unanimité :

- Délégué titulaire :

Frédéric VAN ROEKEGHEM

- Délégué suppléant :

Julien MOURIERAS

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués de la commune au Centre Communal d'Action Sociale conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune est représentée au Centre Communal d'Action Sociale par 4 délégués ;

Le Conseil Municipal doit élire au scrutin secret les délégués qui représenteront la commune au Centre Communal d'Action Sociale sauf s'il décide à l'unanimité de ne pas y procéder (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

Sont nommés à l'unanimité :

Jean-Yves URBAIN
Colette MEUNIER
Gérard RAINART
Jean-Claude GUILLAUME

ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un Correspondant Défense ;

Le Conseil Municipal doit élire au scrutin secret le Correspondant Défense sauf s'il décide à l'unanimité de ne pas y procéder (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales);

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué du correspondant défense

Est nommé à l'unanimité :

- Frédéric VAN ROEKEGHEM

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5 ;

Considérant que suite aux élections municipales de 2026 il convient d'élire les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Pour la commune, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par 3 membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste par l'assemblée délibérante ;

Quelle que soit la taille de la commune, il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité, en vertu de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la CAO

VU les listes présentées et remises au maire pendant la séance et dont il est donné lecture ;

Ayant été rappelé par le maire qu'il n'y a ni panachage, ni vote préférentiel ;

VU la mise à disposition de ces listes et la tenue du scrutin ;

CONSIDÉRANT que le maire en est président de droit (autorité habilitée à signer les marchés publics), cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal à la représentation au plus fort reste.

Après dépouillement du scrutin et application de la représentation au plus fort reste, sont élus à l'unanimité :

les membres titulaires :

- Sylvain GIOUX
- Stéphanie CASSAN
- Frédéric VAN ROEKEGHEM

les membres suppléants :

- Elise NONY
- Jean-Claude GUILLAUME
- Anne DEMPSEY

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE REFERENTS

Le conseil municipal,

Considérant que suite aux élections municipales de 2026 il convient d'élire les membres de diverses commissions ;

Considérant que le maire est président de droit de ces commissions en vertu de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité, en vertu de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de ces commissions

VU les listes présentées et remises au maire pendant la séance et dont il est donné lecture ;

Ayant été rappelé par le maire qu'il n'y a ni panachage, ni vote préférentiel ;

VU la mise à disposition de ces listes et la tenue du scrutin ;

Après dépouillement du scrutin, sont élus à l'unanimité, les membres ci-après :

- Finances, Débat d'Orientation Budgétaire, Subventions :

- Jean-Yves URBAIN

- Sylvain GIOUX

- Frédéric VAN ROEKEGHEM

- Travaux :

- Jean Yves URBAIN

- Sylvain GIOUX

- Colette MEUNIER

- Julien MOURIERAS

Ressources Humaines, Gestion des Employés de Mairie :

- Jean-Yves URBAIN

- Sylvain GIOUX

- Colette MEUNIER

- Julien MOURIERAS

Gestion de l'Eau, Transfert de Compétences :

- Jean-Yves URBAIN

- Sylvain GIOUX

Ecole, Périscolaire :

- Gérard RAINART

- Anne DEMPSEY

- Carine PEYRAT

- Colette MEUNIER

Développement économique :

- Frédéric VAN ROEKEGHEM

- Stéphanie CASSAN

- Sylvain GIOUX

- Jean-Yves URBAIN

Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Stéphanie CASSAN

- Sylvain GIOUX

Gestion du Domaine Forestier Communal Office National des Forêts :

- Jean-Claude GUILLAUME

- Julien MOURIERAS

- Sébastien BARNABAS

Technologies de l'Information :

- Frédéric VAN ROEKEGHEM
- Elise NONY

Communication, Site Internet, Panneau Infos, Rédaction Bugeacois, Articles Journaux :

- Elise NONY
- Anne DEMPSEY
- Sylvain GIOUX
- Gérard RAINART
- Jean-Yves URBAIN (responsable de la publication)

Sécurité, Réglementation, Signalisation :

- Stéphane PRUDHOMME
- Laetitia TAGUET

Logistique Evènementiel (Buffets, Réceptions, Commémorations) :

- Colette MEUNIER
- Carine PEYRAT
- Stéphane PRUDHOMME
- Julien MOURIERAS
- Elise NONY
- Sylvain GIOUX
- Anne DEMPSEY
- Jean-Yves URBAIN

Environnement, Plan d'eau, Zone de Jeux :

- Colette MEUNIER
- Julien MOURIERAS
- Elise NONY
- Sébastien BARNABAS

Entretien Espaces Verts, Fleurissement :

- Colette MEUNIER
- Elise NONY
- Anne DEMPSEY

Sports, Associations, Animations, Fêtes :

- Stéphane PRUDHOMME
- Virginie FONTAINE
- Laetitia TAGUET
- Carine PEYRAT
- Elise NONY

Porte-drapeaux :

- Sébastien BARNABAS
- Jean-Claude GUILLAUME

Comité de Jumelage :

- Anne DEMPSEY
- Gérard RAINART
- Frédéric VAN ROEKEGHEM

Référent Foires et Marchés, Droit de Place :

- Jean-Yves URBAIN
- Jean-Claude GUILLAUME

Référent Evacuations, Gestion des Déchets :

- Sylvain GIOUX

Référent Cinéma :

- Stéphanie CASSAN

Référent Chasse :

- Julien MOURIERAS

Référent Pompiers

- Laetitia TAGUET

Référent Villages :

- Carine PEYRAT
- Elise NONY

Référent Commerce et Artisanat :

- Virginie FONTAINE
- Carine PEYRAT

Commission Communale des Impôts Directs :

- Jean-Yves URBAIN
- Sylvain GIOUX

Commission de révision des listes électorales :

- Elise NONY
- Julien MOURIERAS

Commission désignation des jurés d'assises :

- Jean-Yves URBAIN
- Colette MEUNIER

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 et L 2122-23) donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes ⁽¹⁾ :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal d'un montant unitaire ou annuel de 500.000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ⁽²⁾ ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 euros) ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal devant les tribunaux administratifs, le maire pourra également porter plainte au nom de la commune, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal de 50 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal fixé à 100 000 € par année civile ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal pour un montant inférieur à 100 000 euros, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 2000 €uros ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, suivants les projets d'investissement, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les conditions suivantes pour les projets dans l'investissement ne dépassant pas 250 000 €uros, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

(1) La circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020 précise les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI suite au renouvellement général des assemblées locales. Elle précise que le conseil municipal ne peut se borner à procéder à un renvoi général aux domaines énumérés par l'article L 2122-22, s'il désire confier au maire l'ensemble de ces matières. En effet, conformément aux dispositions de cet article, il doit fixer les limites ou conditions des délégations données au maire pour les domaines visés aux paragraphes :

2 - détermination des tarifs de différents droits ;

3 - réalisation des emprunts ;

15 - délégation de l'exercice des droits de préemption en vertu de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme;

16 - actions en justice ;

17 - règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux ;

20 - réalisation de lignes de trésorerie ;

21 - exercice du droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme,

22 - exercice du droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

26 - demandes d'attribution de subventions ;

27 - dépôt de certaines demandes d'autorisation d'urbanisme.

(2) La délégation du conseil municipal au maire, peut être limitée (ex. : le conseil municipal pourra prévoir que le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 50000 € HT, 100 000 € HT,...) mais il n'y a pas d'obligation.

INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

M. le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Séance du 17 avril – 20h

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril,

Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026

PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette, GUILLAUME Jean-Claude, PRUDHOMME Stéphane, DEMPSEY Anne, FONTAINE Virginie, MOURIERAS Julien, TAGUET Laetitia,

REPRESENTES : RAINART Gérard a donné procuration à PRUDHOMME Stéphane, BARNABAS Sébastien a donné procuration à MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine a donné procuration à MEUNIER Colette, NONY Elise a donné procuration à CASSAN Stéphanie,

ABSENT :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : CASSAN Stéphanie

COMMUNICATION DU PROJET DE BUDGET ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de budgets tels qu'ils pourront être soumis à l'approbation le 30 avril 2026.

Monsieur le Maire donne le détail dans un premier temps du **budget principal** à savoir le budget de fonctionnement dans ses dépenses et recettes, suivi du budget d'investissement dans ses dépenses et recettes.

Monsieur le Maire donne le détail dans un second temps du **budget Eau et Assainissement** à savoir le budget de fonctionnement dans ses dépenses et recettes, suivi du budget d'investissement dans ses dépenses et recettes.

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril,

Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt et une heures, sous la présidence de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026

PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette, GUILLAUME Jean-Claude, PRUDHOMME Stéphane, DEMPSEY Anne, FONTAINE Virginie, MOURIERAS Julien, TAGUET Laetitia,

REPRESENTES : RAINART Gérard a donné procuration à PRUDHOMME Stéphane, BARNABAS Sébastien a donné procuration à MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine a donné procuration à MEUNIER Colette, NONY Elise a donné procuration à CASSAN Stéphanie

ABSENT :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : CASSAN Stéphanie

Le procès-verbal de séance du 21 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU ZONAGE DE DESSERTE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Le Maire expose :

L'article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, confie aux communes compétentes en matière d'eau potable l'obligation d'arrêter « un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution ».

Ce schéma comprend un descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable et, le cas échéant, à sa production, à son transport et à son stockage. Il comprend également un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements. Ce schéma tient compte de l'évolution de la population et des ressources en eau disponibles.

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable et l'établissement d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, il est proposé la mise en place d'un zonage de desserte en eau potable à l'échelle de chaque commune.

Un tel zonage de desserte en eau potable a été établi pour la commune de BUGEAT et permet de déterminer les secteurs dans lesquels l'autorité compétente s'engage à assurer la distribution en eau potable. Pour être opposable aux tiers, ce zonage sera approuvé préalablement par délibération du Conseil municipal.

Après examen du plan de desserte des parcelles en eau potable, il y a lieu de rajouter la liste des parcelles (document joint à la délibération)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête le projet de zonage de desserte en eau potable conformément aux plans joints à la présente délibération avec les modifications proposées ;

Informe que le zonage de desserte en eau potable sera tenu à disposition du public en mairie de BUGEAT ;

Autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

PROJET DE CESSION DU VILLAGE DE VACANCES DU LUC

Le Maire présente le projet qui consiste à céder 14 chalets et une maison avec un four.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Le principe de la vente
- La mise en place d'un règlement de lotissement
- La priorisation d'un achat au titre d'une résidence principale par rapport à une résidence secondaire
- Un nombre limité à 2 chalets par acheteur
- La mise à prix d'un chalet à 27500 euros avec prix de réserve à 25000 euros
- La mise à prix de la maison et du four à 80000 euros avec prix de réserve à 70000 euros.
- La date limite de dépôt en mairie d'une offre fixée au lundi 15 juin 2026
- La création d'une commission de choix composée du Maire, des membres de la commission Finances/DOB/Subventions et de la commission Urbanisme/PLUI/SCOT
- La date de réponse aux attributaires fixée au vendredi 26 juin 2026

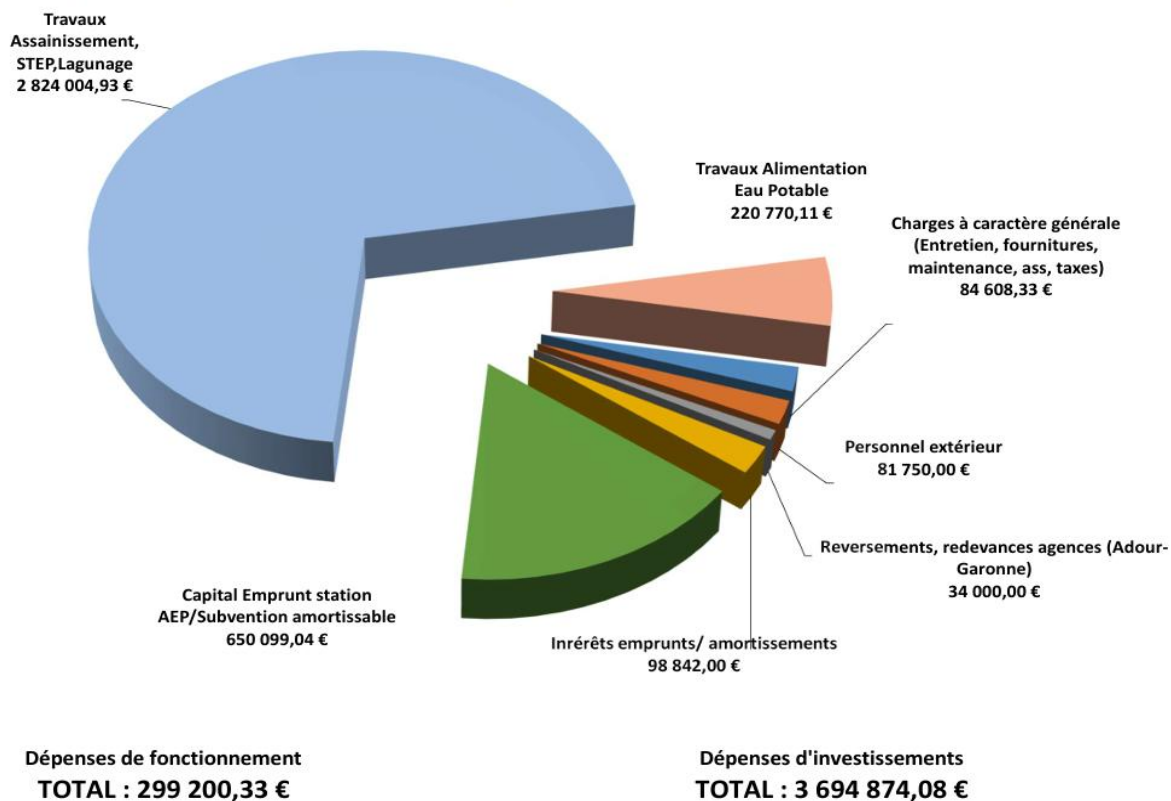
QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait un point sur le dossier du Tour de France 2026

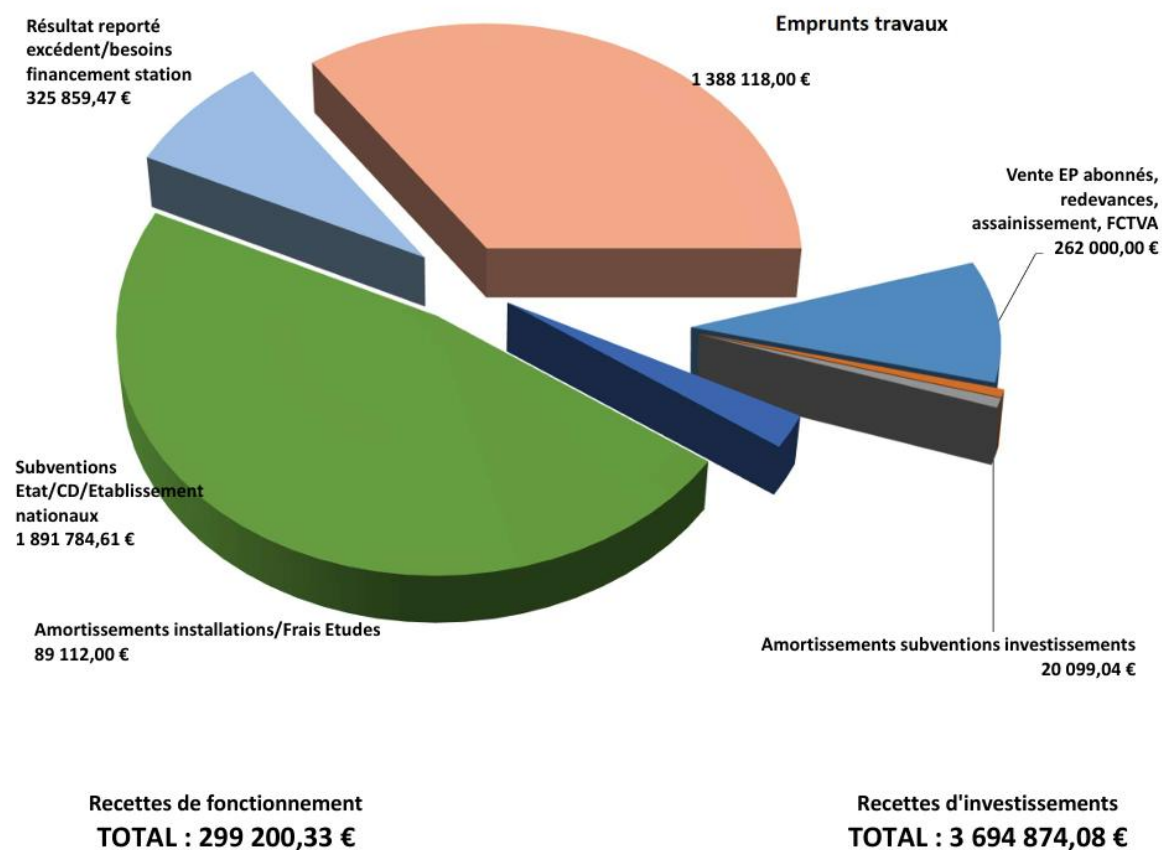
INFORMATIONS COMMUNALES

LE BUDGET 2026

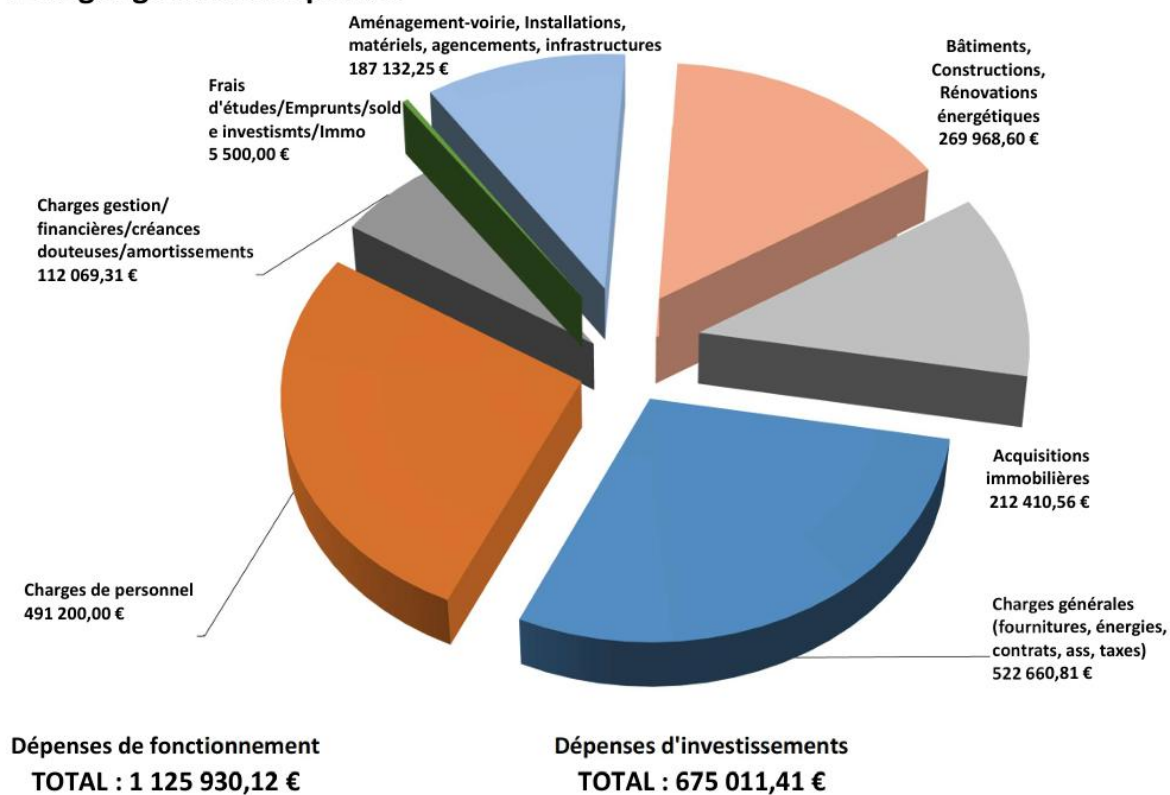
1. Budget Eau & Assainissement : Dépenses



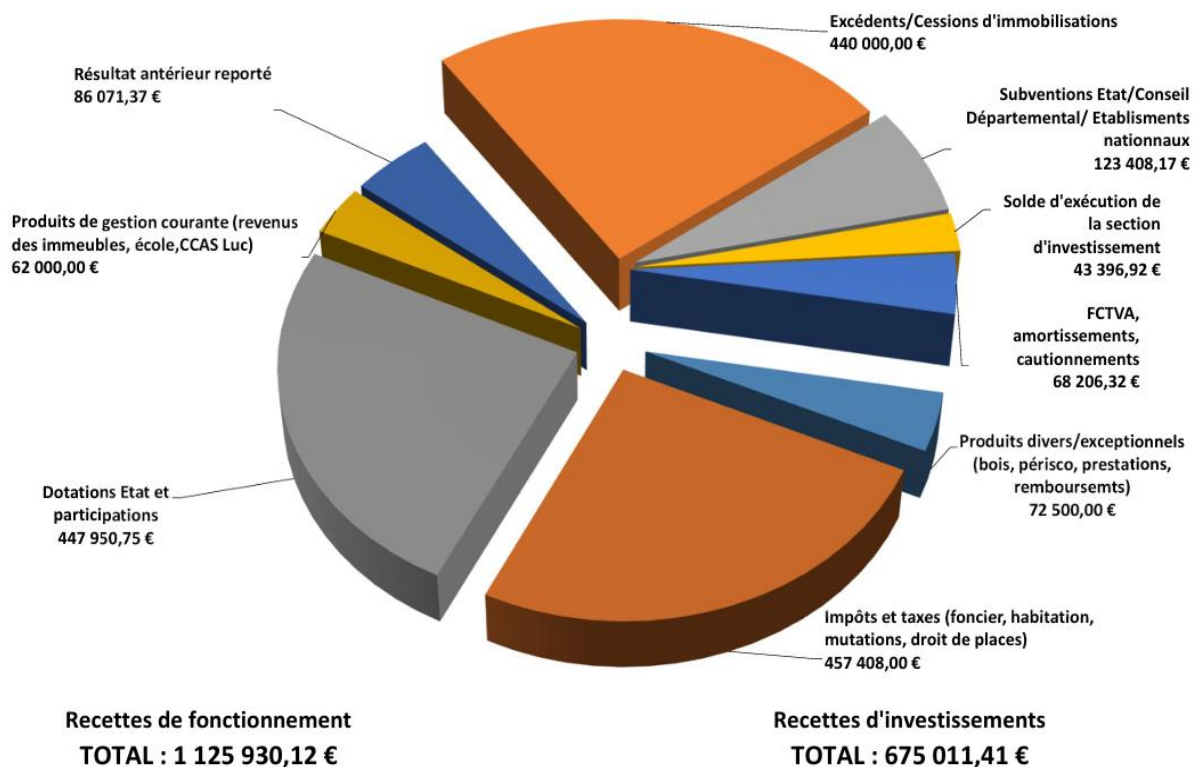
2. Budget Eau & Assainissement : Recettes



3 : Budget général : Dépenses



4 : Budget général : Recettes



Comme on pouvait s'y attendre, cette année est marquée, pour la première fois, par une baisse de la part de d'État de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). La maîtrise de l'exercice budgétaire ne nous impose pourtant pas de relever les taux d'impositions communaux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, ni sur les taxes foncières (bâti et non bâti). Il est à noter également que ces taux d'impositions qui sont votés par votre Commune de Bugeat sont les plus bas de la région. Pour l'année 2026 aucun emprunt n'est contracté pour le budget principal. Seul le budget eau et assainissement a nécessité de recourir à l'emprunt vu les importants investissements réalisés (construction de la station d'épuration, travaux d'assainissement dans le bourg). Nous venons d'avoir le retour sur nos demandes de subventions 2026. Nos 3 dossiers concernant la construction des bassins de lagunage sous le cimetière du haut, l'Espace de vie sociale dans l'ancien presbytère et l'écran numérique pour l'école ont tous été retenus. Je remercie Monsieur le Préfet. Il nous avait assuré qu'il suivrait ces dossiers, il a tenu parole. Je remercie également notre Conseiller départemental Christophe Petit qui a appuyé nos dossiers et nous a défendus pour toutes ces demandes. Ces dotations sont importantes pour notre budget, pour la réalisation de nos projets.

CEREMONIES

Fusillés de l'Echameil - 6 Avril 1944 –

Ce lundi 6 avril, une petite foule de personnes s'est recueillie au Monument aux Morts du Tranchet, route de Gourdon Murat. M Le Maire, et Mme Clémenceau, ont pris la parole pour conter les faits de cette triste journée.

Le 6 avril 1944, une opération d'ampleur est menée en Dordogne et en Corrèze. Un détachement de la division Brehmer, commandée par le Général Walter Brehmer, investit la commune de Bugeat. L'objectif est de terroriser la population, de pourchasser les familles juives, et de trouver les résistants. Les Allemands atteignent le village de l'Echameil et procèdent à l'arrestation de quatre cultivateurs : Léon Gane, Antoine Gourinal, Antoine Nauche, Henry Vacher. L'épouse de Henry Vacher est également arrêtée et conduite avec eux jusqu'à Bugeat.

Tous accusés de collusion avec la Résistance. Peu après leur arrestation, les quatre hommes sont transportés à la sortie du bourg, à l'endroit où est érigé le Monument aux Morts, puis sont froidement fusillés.

Mme Vacher est, quant à elle, transférée à la prison de Limoges, puis sera finalement libérée.



Hommage et recueillement à Bugeat – Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation



Ce dimanche 26 avril 2026, Monsieur le Maire, Jean-Yves Urbain, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Madame la Conseillère Départementale, Jacqueline Cornelissen, Mesdames et Messieurs les représentants de la Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers, Mesdames et Messieurs les représentants de l'ANACR du secteur de Bugeat, ainsi que quelques administrés, se sont rassemblés pour honorer la mémoire des victimes et héros de la déportation.

La cérémonie a eu lieu devant la mairie, où est placée la plaque mémorielle sur laquelle sont gravés les noms des victimes des trois rafles qui ont eu lieu entre février 1943 et avril 1944.

Un message écrit et lu par Monsieur le Maire, puis un message rédigé par les représentants de l'ANACR, lu par Mme Brédimus, ont rappelé tous deux l'importance de transmettre ces valeurs de liberté et l'impératif du souvenir face aux horreurs du passé.

Après le dépôt des gerbes, une minute de silence a été observée, ce moment de recueillement a permis de rendre un hommage aux résistants et civils déportés, dont certains issus de notre région, qui ont vécu l'enfer concentrationnaire.

La cérémonie s'est clôturée par le chant de Jean Ferrat, « Nuit et Brouillard ».

« Se souvenir, c'est s'assurer que l'histoire ne se répète jamais. »

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

A Bugeat, ce vendredi 8 mai, s'est tenue la Commémoration du 81^{ème} anniversaire de la victoire des alliés face à l'Allemagne nazie, qui capitule en 1945, marquant la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe. Le rendez-vous était donné au Monument aux Morts, place du Champ de Foire, en présence des élus, des représentants des Sapeurs-Pompiers et de la Gendarmerie, des représentants de l'ANACR et d'administrés, tous venus honorer la mémoire des victimes.

Jean-Yves Urbain, le maire, a rappelé le drame qu'a été cette guerre, un conflit qui a duré plus de 5 ans et qui a fait des dizaines de millions de morts. Après plusieurs prises de paroles, ainsi que le dépôt d'une gerbe, les élus ont procédé à la lecture des noms des Bugeacois ayant péri lors des conflits. La foule a ensuite observé un



moment de silence. La cérémonie s'est clôturée par l'écoute de la Marseillaise.

Les personnes présentes ont été conviées à partager un moment de convivialité au foyer rural.



Journée Nationale de la Résistance

Mercredi 27 mai, la commémoration de la journée Nationale de la Résistance pour honorer la mémoire des résistants et rappeler l'importance de leur combat contre l'occupation nazie et le régime de Vichy, a été célébrée sous l'égide de l'ANACR du secteur de Bugeat. Après les discours et dépôts de gerbes au monument aux morts, un vin d'honneur offert par l'ANACR a clôturé la cérémonie au Foyer Rural.



Les membres de l'ANACR, Mr le Conseiller Départemental et Mr le maire lors de la cérémonie.



INAUGURATION DE LA STATION D'EPURATION



La station s'épuration a été inaugurée le vendredi 20 février, sur le site de Vezou.

L'inauguration été présidée par notre Maire, Jean-Yves, en présence de Vincent Berton, préfet de la Corrèze, Daniel Chassaing, sénateur, Christophe Petit, vice-président du Conseil Départemental, Philippe Jenty, président de la Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, des représentants des entreprises Hydro-élect, Pignot, MCR ... et les élus de la commune.

Après une étude du schéma directeur d'assainissement, et plusieurs mois de travaux, la station a été mise en fonction le 15 décembre 2025. C'est une station de filtration à base de roseaux sur 1,5ha, plus moderne et écologique, qui répond désormais aux normes environnementales ; l'ancienne station était très vétuste, cet investissement était indispensable.



PNR

Hébergez-vous des chauves-souris ?

Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin recherchent les chauves-souris. **Votre aide est précieuse**

Vous observez des chauves-souris en journée dans :

- un grenier,
- une grange,
- entre des poutres,
- derrière des volets,
- une cave,
- sortant de votre toiture,
- ...

Votre témoignage nous intéresse !

Signalez leur présence !
Et remplissez le formulaire

07 88 77 25 17 / 06 35 93 24 78
j.koib@pnr-millevaches.fr
o.zappia@pnr-millevaches.fr

GMHL
GROUPE MAMMALOGIQUE
ET HERPETOLOGIQUE
DU LIMOUSIN

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Dans le cadre d'un stage portant sur la préservation de la biodiversité, le PNR fait appel à votre aide pour une action de sensibilisation à la présence de chauves-souris dans les anciens bâtiments du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

A disposition un formulaire pour que les habitants puissent signaler la présence de chauves-souris dans leurs vieux bâtis (combles, greniers, caves, etc.).

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

FORMULAIRE DE CONTACT :

Nom	
Prénom	
Numéro de téléphone	
Adresse mail	
Adresse	
Traces et indices observés	
Type de bâti	
Ancienneté de la fréquentation par les chauves-souris	
Commentaire(s)	

Maison du Parc - 7, route d'Aubusson - 19190 Millevaches / St Privat - 05 52 86 17 00 - www.pnr-millevaches.fr

CORREZE AUTONOMIE

Depuis le 02 Janvier 2024, vous pouvez et devez contacter le 05.55.19.19.19 (service gratuit) pour toutes demandes concernant l'autonomie (aide administrative, aide à l'établissement de dossier, évaluations des besoins, mise en place d'intervenants à domicile, suivis de dossiers, mise en place de téléassistance, solution de répit...).



Isabelle GUEROUAF et Christelle PINLAUD, coordinatrices du canton du Plateau de Millevaches se rendent à votre domicile. Pour obtenir un rendez-vous : 05.55.19.19.19 (24h/24 et 7j/7).

Les permanences physiques (sans rendez-vous) ont lieu :

- à la Maison du Département de Sornac, les jeudis matin
- à la Maison des solidarités Départementales de Meymac les mercredis matin
- à la Maison du Département de Bugeat les mardis après-midi.

Corrèze autonomie c'est plus de simplicité, plus de proximité, plus de réactivité. Personnes âgées et/ou en situation de handicap, aidants, professionnels, nous sommes - toujours - là pour répondre à vos questions et besoins.

Emma JUILLARD, Superviseur Territorial sur les cantons de Ussel, Plateau de Millevaches et Haute-Dordogne est joignable au : 05.55.19.19.19

CORRÈZE AUTONOMIE, le nouveau service public départemental de l'autonomie.

150 agents du département et un réseau de partenaires mobilisés au quotidien pour vous proposer un bouquet de services et un accompagnement sur mesure avec :

- plus de **SIMPLICITÉ** pour les usagers et leurs familles ;
- une écoute et une présence de **PROXIMITÉ** au plus près des besoins de chacun(e) ;
- une plus grande **REACTIVITÉ** dans la réponse apportée.

Pour plus d'informations ou être accompagné(e), contactez-nous :

05 55 19 19 19
(24h/24 - 7j/7)

correzeautonomie@correze.fr
www.correze.fr/autonomie

CORRÈZE LE DÉPARTEMENT

cnsa **service public**

CORRÈZE AUTONOMIE
Ensemble, prenons soin de vous

CORRÈZE LE DÉPARTEMENT
AUTONOMIE

Avec CORRÈZE AUTONOMIE, le Département vous accompagne au quotidien.

VOUS ÊTES :

- en **perte d'autonomie** (temporaire ou définitive)
- en **situation de handicap** (quel que soit votre âge)
- **aidant(e) familial(e)** d'une personne âgée ou handicapée

VOUS AVEZ BESOIN :

- d'une **information générale** sur une question liée à l'autonomie
- d'organiser votre **maintien à domicile** ou celui d'un proche (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, ...)
- d'une **écoute bienveillante** et d'un **accompagnement administratif** adaptés à votre situation (dossier APA, PCH, ...)

CORRÈZE AUTONOMIE est à votre service :

- 1 J'appelle le **numéro unique 05 55 19 19 19** (24h/24 et 7j/7) ou je préfère adresser un e-mail à l'adresse dédiée : correzeautonomie@correze.fr
- 2 J'expose ma situation/mon problème à un **agent qualifié**
- 3 Je bénéficie d'un **accompagnement « sur mesure »** par un référent unique de proximité, qui peut se rendre à mon domicile, en fonction de ma situation, pour m'aider

J'AI BESOIN D'ÊTRE AIDÉ(E) AU QUOTIDIEN POUR POUVOIR RESTER À MON DOMICILE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- la visite à mon domicile d'une coordinatrice pour évaluer mes besoins
- un accompagnement administratif complet pour toute demande d'aide
- la mise en place de services d'aide à domicile « sur mesure » : auxiliaire de vie, portage de repas, téléassistance, infirmière, kiné, ...

J'ACCOMPAGNE UN PROCHE EN Perte D'AUTONOMIE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- un accès direct et continu aux informations pratiques pour l'aidant (lieux de répit, aides financières, hébergement temporaire du proche, ...)
- une écoute bienveillante et un accompagnement personnalisé

JE VOUDRAIS ME DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ SANS INQUIÉTUDER MES PROCHES

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- l'installation à mon domicile d'un dispositif de téléassistance
- une assistance rapide en cas de signalement d'un problème
- la prise de nouvelles dans les 24 heures après un évènement grave (malaise, chute, détresse morale, ...) et une visite à mon domicile si besoin
- l'information de ma famille sur l'évolution de ma situation

J'AI EU UN ACCIDENT QUI ME PRIVE TEMPORAIREMENT (OU DURABLEMENT) DE MON AUTONOMIE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- une information sur mes droits et un accompagnement administratif complet
- la proposition de services d'aide à domicile adaptés à ma situation

MON ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- des conseils pour lui offrir un accompagnement et une scolarité adaptés et dans les meilleures conditions
- un suivi de ma situation et de celle de mon enfant
- un accompagnement administratif complet

RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser.

Le recensement doit être fait entre le 1^{er} jour du 16ème anniversaire et les 3 mois qui suivent.

Cette démarche peut être effectuée en ligne ou au sein de la mairie de la commune du domicile.

Pour effectuer le recensement, vous devez présenter les documents suivants :

- Un livret de famille à jour
- Une carte nationale d'identité ou un passeport valide, ou tout autre document justifiant de votre nationalité française
- Un justificatif de domicile

Le recensement effectué, une attestation vous est remise, elle est indispensable pour vous inscrire à un concours ou examen avant l'âge de 18ans. Ensuite, vous recevrez automatiquement votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) par courrier, la participation à cette journée est obligatoire avant l'âge de 18ans.



MSA

La MSA Services Limousin a le plaisir de vous proposer 3 réunions d'information sur le thème de « La Gestion du Budget »

Les réunions sont destinées à **tous les retraités** et sont entièrement **gratuites**.

Les intervenants vous donneront des conseils avisés et des astuces pour faire des économies, optimiser vos dépenses, mieux maîtriser votre budget et améliorer votre pouvoir d'achat.

► Les réunions se dérouleront dans la salle du conseil municipal à la Mairie.

► Les mardis 15 septembre, 22 septembre et 29 septembre 2026

► De 14H à 16H30 (réunion suivie de rafraîchissements)

Si vous souhaitez participer aux réunions, votre inscription est obligatoire.

L'inscription vous engage à participer aux 3 réunions.

Pour vous inscrire

► Par téléphone au : 07.70.22.44.00

► Par mail : msasl-egis@limousin-msaservices.fr

► A la Mairie de Bugeat

Venez nombreux !



RÉUNIONS D'INFORMATION
Destinées aux retraités
La gestion du budget
Des clés pour mieux gérer votre quotidien !

DE NOMBREUX INTERVENANTS
Des professionnels à votre écoute pour répondre à vos questions.

3 DATES À RETENIR
✓ 15/09/2026
✓ 22/09/2026
✓ 29/09/2026
De 14h à 16h30
➤ GRATUIT <<

LIEU
Mairie de Bugeat

ÉCHANGES, CONSEILS
ET INFORMATIONS PRATIQUES
POUR VOUS ACCOMPAGNER
AU QUOTIDIEN.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
07.70.22.44.00
msasl-egis@limousin-msaservices.fr
À la Mairie de Bugeat

Avec le soutien de nos partenaires
Nous vous attendons nombreux !

UNE NOUVELLE ASSISANTE MATERNELLE

ASSISTANTE MATERNELLE
À BUGEAT
Bienveillance et bonne humeur !

ACCUEIL PERSONNALISÉ ET BIENVEILLANT

ENVIRONNEMENT SAIN, SÉCURISÉ ET STIMULANT

NOMBREUSES ACTIVITÉS ADAPTÉES À L'ÂGE DE CHAQUE ENFANT

UNE GRAPHOLOGUE S'INSTALLE A BUGEAT

Josepha Sanches s'installe comme graphologue-graphothérapeute sur la commune de Bugeat et ses alentours, à domicile sur rendez-vous. Il s'agit d'accompagner enfants et adolescents afin qu'ils acquièrent une écriture lisible, fluide et rapide. Cette technique vient en accompagnement d'autres pratiques rééducatrices. Oui mais, quand a-t-on besoin cet accompagnement ? Réponses et Tarifs ci-dessous.

Quand faire appel à un graphothérapeute.

La graphothérapie, ou rééducation de l'écriture, consiste à réapprendre le geste d'écriture afin de donner ou redonner le plaisir d'écrire. Elle a pour objectif d'acquérir souplesse, lisibilité, aisance, fluidité et rapidité. - Lorsque l'écriture présente d'importants problèmes de lisibilité, de régularité, lorsqu'elle est anormalement lente ou fatigante, lorsqu'elle est en décalage avec le niveau normalement attendu pour l'âge ou la classe ou encore lorsqu'elle est douloureuse et/ou coûteuse en énergie, il devient important de consulter.

C'est illisible, je n'arrive pas à faire mes lettres.

Mes mots prennent trop de place sur ma ligne, je m'étale.

Je tiens mal mon stylo, Et ma posture est mauvaise.

Mon écriture est lente et je me fatigue vite.

J'ai beau m'appliquer c'est toujours Brouillon..

Je n'arrive pas à écrire sur les lignes, mon écriture danse.

J'aime pas écrire.

Comment se déroule une séance.

Une séance dure environ 45 minutes hebdomadaire. Il faut compter entre 8 et 20 séances pour une rééducation. Des exercices quotidiens sont proposés et permettent alors des avancées plus rapide.

Le graphothérapeute s'appuie sur des techniques spécifiques et se réfère notamment aux travaux de Julian de Ajuriaguerra, Neuropsychiatre et Psychanalyste. La rééducation respecte l'unité de la personne et lui apporte une aide personnalisée. Les techniques utilisées varient en fonction de l'âge et du type de difficultés graphiques.

Selon les besoin de l'enfant,

- on va travailler sur la relaxation pour relâcher les tensions de la journée.
- on va travailler selon les cas et les besoins de chaque personne en faisant de la gym des doigts, en travaillant la motricité fine, etc.
- on va travailler sur des tracés grand format, sur un tableau, dans l'espace, les yeux ouverts, les yeux fermés, pour mémoriser et travailler les formes, détendre et assouplir les articulations du bras...
- on va travailler sur des formats plus petits les formes graphiques et les lettres que l'on aura travaillé précédemment sur le tableau ou dans l'espace, afin d'apprendre à maîtriser son espace, les proportions, etc.
- on va travailler sur la pression, la vitesse, le rythme. La forme, le mouvement.

Il faut savoir que chaque séance est adaptée à la problématique de l'élève, selon qu'il faut travailler la lisibilité, la vitesse, la posture, la pression, etc.

En graphothérapie, les séances ont lieu de manière hebdomadaire pour une durée de 45 min à 1 heure, sans la présence du parent. Un travail à la maison peut éventuellement être proposé pour une meilleure assimilation.



Comment se déroule un bilan ?

Un bilan dure environ 2h.

La première partie a lieu avec les parents en présence de l'enfant ou de l'adolescent, afin d'évoquer sa relation à l'écrit et sa scolarité. Lors de cet entretien les cahiers de l'enfant, ses bulletins scolaires et les éventuels bilans d'autres professionnels sont pris en compte. Les parents nous laisserons ensuite pour une série de tests à effectuer avec l'élève.

La deuxième partie commencera par une séance de relaxation pour relâcher les tensions, suivi de divers tests tel que : l'examen de l'écriture, de la tenue et des positions (feuille, corps, main, bras, stylo), l'examen de la motricité graphique, test de latéralité, tests de vitesse...

Suite à ce bilan, un compte-rendu détaillé écrit vous sera remis. Il servira à déterminer l'orientation de la rééducation à envisager. Il pourra être transmis aux enseignants et aux autres professionnels et pourra également servir dans la réalisation d'un dossier auprès de la MDPH pour des aides d'aménagements ou/et financières.

KOMO, UN ARTISTE DE BUGEAT



KOMO

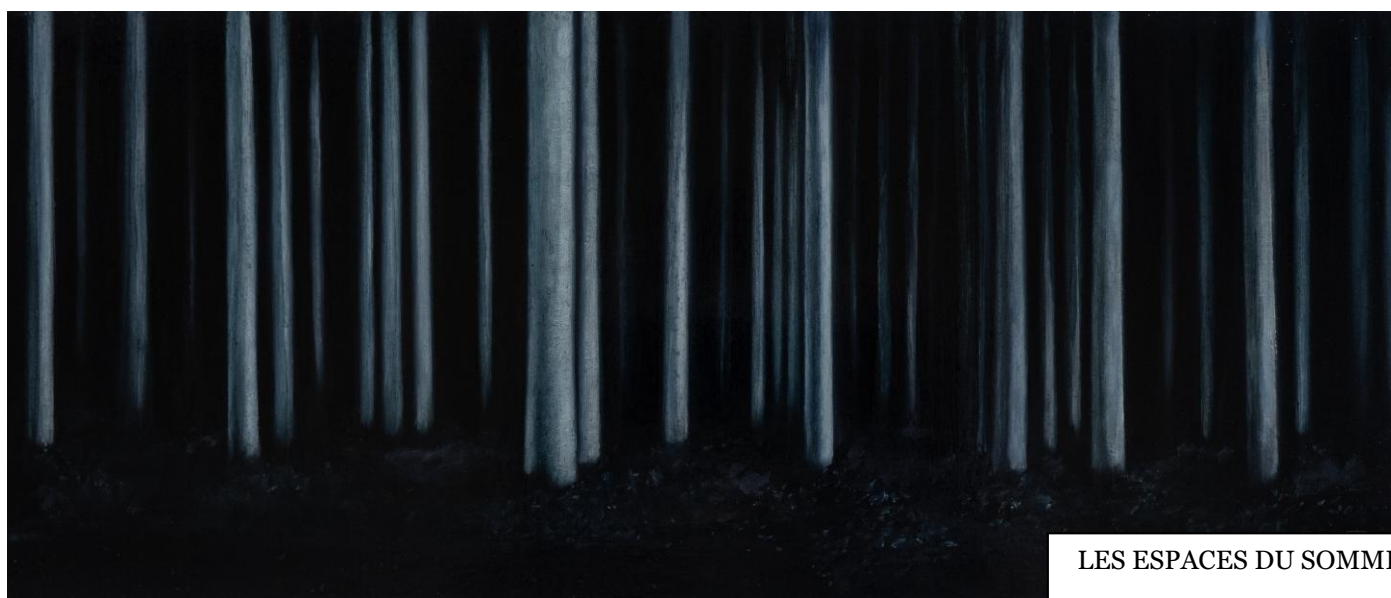
Installé à Bugeat, l'artiste Komo propose en ce moment sa première exposition en Limousin. Peintures, dessins, gravures, un ensemble de travaux est présenté à la Galerie Cinq à Limoges. À cheval entre Paris et la Corrèze, c'est depuis septembre dernier que Komo a définitivement posé son chevalet ici. Il semble y avoir trouvé un environnement propice à la création et de nouvelles sources d'inspiration : il croque les paysages des alentours et quelques-unes des œuvres récentes proposées à la Galerie Cinq sont directement issues de ses pérégrinations. À voir jusqu'au 6 juin à la Galerie Cinq, 5 boulevard Louis Blanc, Limoges.



PNEUS



LE CHEMIN



LES ESPACES DU SOMMEIL

UNE PETITE BUGEACOISE PARTICIPE A UN CLIP DE L'EUROVISION

Chiara, la petite fille de Dominique François, native de Bugeat et y résidant 5 mois de l'année, illumine Paris pour le clip de présentation de la chanson de Monroe, candidate de la France à l'Eurovision.



HOMMAGE A GERALD PRITCHARD

Gérald nous a quitté le 8 avril 2026, dans un hôpital parisien. Il était né le 23 mars 1949. À l'âge de 15ans, après avoir obtenu le brevet des collèges, il fait une école d'arts appliqués, il sort major de sa promotion, ce qui lui permet d'intégrer l'école des beaux-arts. Il devient professeur d'arts plastiques dans différents collèges de Mantes puis prend une retraite anticipée.

Dans un établissement scolaire, à Meudon, dans le cadre de leur travail, il rencontre Jacqueline. Ensemble, en 1977, ils achètent une péniche amarrée sur la Seine, qui, grâce à de nombreux travaux effectués par Gérald, devient un logement confortable. Après l'achat d'un terrain à Limay, ils peuvent installer cette péniche en bordure du terrain. L'âge avançant, après 35ans, ils achètent une maison dans la ville.

Jacqueline étant d'origine Corrézienne, il y a quelques années, ils achètent un pied à terre au Massoutre, et y viennent régulièrement s'y ressourcer.

Gérald était connu des Bugeacois, il avait exécuté et offert à la commune, la fresque murale, situé dans le square, au centre du bourg.



ETAT CIVIL

Pour que des informations personnelles soient publiées dans notre journal, les familles doivent impérativement nous en donner l'autorisation en remplissant un formulaire. Loi RGPD.

Décès

Les enfants de Madame BASTIT Marie Alphonsine ont le regret de vous annoncer son décès à l'âge de 93 ans.

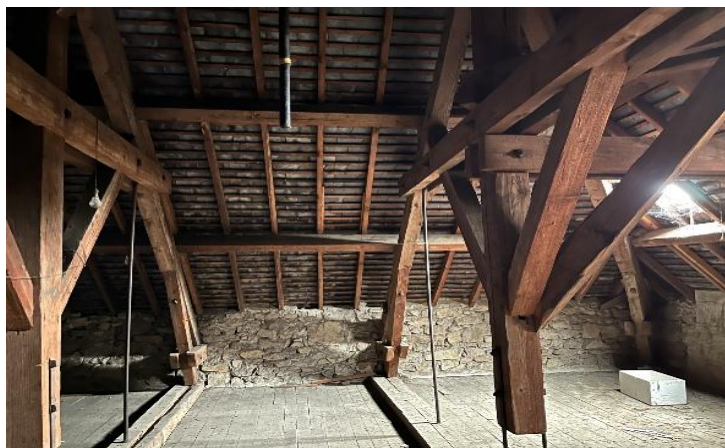
Les chantiers de rénovation énergétique 2026 :

L'un des axes d'économie identifié est bien celui de la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux, d'une part pour sortir à terme des énergies fossiles, mais avec l'objectif de réduire nos factures de fioul, d'électricité.

Notre budget s'inscrit dans ce cadre avec :

- La dernière tranche de conversion du parc de l'éclairage public à leds dans les villages.
- Le remplacement de la chaudière à fioul (en fin de vie), par une pompe à chaleur air/eau dans le bâtiment de la Maison de santé avec pose également de thermostats sur tous les radiateurs (comme nous l'avons fait à la mairie).
- L'isolation des combles de la Maison de santé (en sous-pentes).
- L'isolation des combles de l'ex-salle maternelle Maison de santé (en sous-pentes).
- L'isolation des combles de la Mairie (en sous-pentes).
- Le remplacement de l'ensemble des 37 dalles néons au plafond de l'éclairage du Foyer rural (Hall + grande salle + salle arrière) par des pavés lumineux à leds.

- L'installation d'un destratificateur du Foyer rural pour brasser l'air chaud du plafond et la rediriger vers le bas.
- Étude en cours au niveau du bâtiment de l'école pour réduire les énormes consommations de fioul (pose de thermostats dans toutes les salles et suppression de la production d'eau par la chaudière fioul pour les lavabos (remplacée par des ballons électriques à proximité).



Les chantiers de renforcement des chaussées 2026 :

Le renforcement des chaussées programmé cette année concerne :

- La voie Communale n°34 dans le bourg de Broussouloux,
- La Rue du Chambou (Voie Communale n°22)

Les chantiers de voirie 2026 :

Issue des travaux d'assainissement de l'année passée, la réfection du revêtement des chaussées est en partie réalisée. Il s'agissait de :

- La rue de la Mairie.
- La rue du Pré Vacher.
- La rue de la Gane.
- La Rue des Jardins.
- La rue Turgot.
- La rue Antoine Orlianges.

Nous avons enfin retrouvé des rues praticables et accessibles et nous montrerons une belle image de notre bourg lors du passage du Tour de France en juillet.

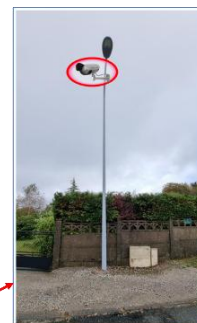
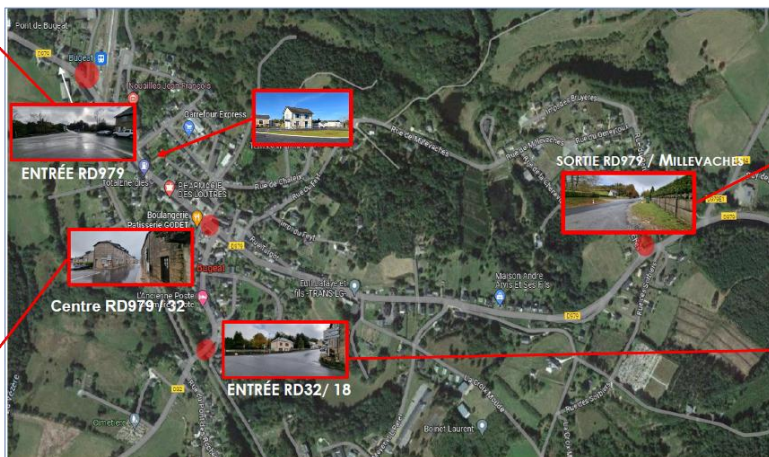
La démolition de 'l'abattoir' au plan d'eau :

Les intempéries de cet hiver ont eu raison du bâtiment « l'abattoir » au plan d'eau. La bâtisse en partie écroulée, fragilisée de toutes parts, menaçait de s'effondrer totalement. À proximité du boulodrome et de la « Fanny Bugeacoise » très fréquentés en ce moment, une seule solution s'est imposée : la démolition.



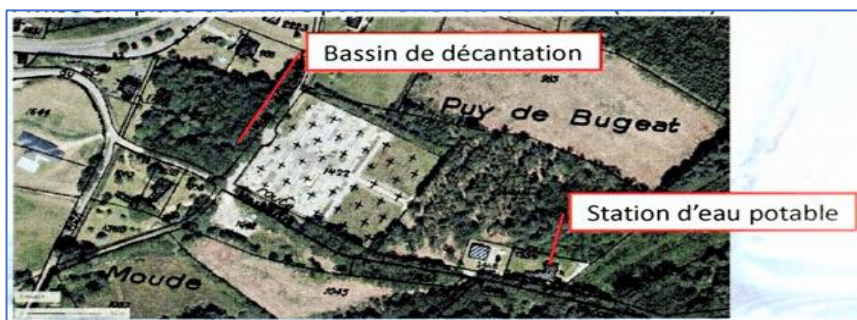
L'installation de la vidéoprotection :

La commune a confié au Syndicat départemental Corrèze Centre Supervision l'ensemble des prestations d'achats, de raccordement, d'entretien et de maintenance.



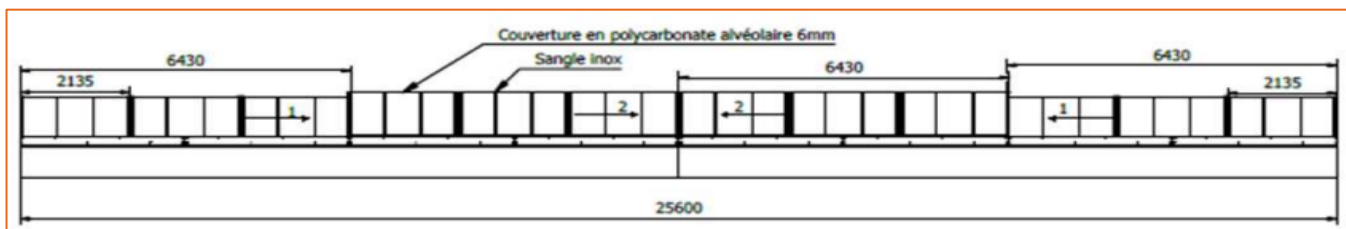
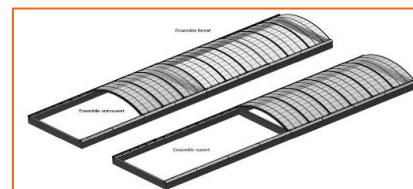
Après pratiquement 2 ans de retard, nous devrions enfin disposer du système de vidéoprotection avant l'été.

La construction des bassins de décantation des eaux de la station AEP (cimetière du haut) :



Le projet consiste à traiter les eaux sales de la station d'eau potable qui comprennent des boues du décanteur, des eaux de lavage des filtres. Le volume des eaux sales rejeté par la station peut atteindre en pointe jusqu'à 100 m³ / jour.

La construction comportera 4 bassins de lits de séchage en béton banché de dimensions 6 m x 12,5 m pour une hauteur de 2,5 m. Ces ouvrages seront semi-enterrés. Un lit sera en cours de remplissage quand les 3 autres seront en phase de séchage. Pour que ce séchage soit efficace, les bassins seront protégés par une couverture rigide rétractable pour permettre l'évacuation des boues. L'investissement s'élève à 618 000 €.



Le chantier de la station d'épuration :

Le chantier doit se terminer avec la démolition de l'ancienne station et la réalisation d'une plateforme. Le revêtement de la route qui descend à la station va être refait entièrement.



Travaux sur la ligne SNCF :

Des travaux vont avoir lieu prochainement sur notre ligne SNCF : Limoges-Ussel. Cela va impacter la circulation des trains entre Meymac et Ussel du 8 juin au 17 juillet.



Ligne 26
LIMOGES
↕
MEYMAC
↕
USSEL

Ligne 27
BRIVE
↕
TULLE
↕
MEYMAC
↕
USSEL

Des travaux de performance
des lignes ferroviaires
en Corrèze



Interruption des circulations
Entre Meymac et Ussel du 8 juin au 17 juillet
Entre Tulle et Ussel du 20 au 31 juillet

Objectifs des travaux :
Maintien des performances des lignes
+ de sécurité
+ de confort pour les voyageurs



Toutes les infos sur
transports.nouvelle-aquitaine.fr



Objectifs et nature des travaux

Des travaux déployés par SNCF Réseau qui ont pour objectifs de :

- Maintenir les performances actuelles des Lignes de Desserte Fine du Territoire.
- Assurer le maintien des services de transport ferroviaire.
- Améliorer la sécurité de l'infrastructure.

Un budget travaux de 4,663 millions d'Euros financés à 65% par la Région Nouvelle-Aquitaine et 35% par l'État.

Programme des travaux :

- Renouvellement de voies sur 2800m, relevage sur 1400m
- Assèchement de zones humides
- Consolidations de zones à risque

Quelles solutions pendant les travaux ?

- De Meymac à Ussel des cars de substitution du 8 juin au 17 juillet 2026. Correspondance en TER en gare de Meymac <-> Brive / Limoges.
- De Tulle à Ussel, des cars de substitution du 20 au 31 juillet 2026. Correspondance en TER en gare de : Tulle <-> Brive <-> Périgueux <-> Bordeaux. Correspondance en TER en gare Meymac <-> Eymoutiers <-> Limoges.



Pour fêter la réouverture des lignes, 1000 billets Petits Prix à saisir par semaine *



Horaires et infos sur le site
TER Nouvelle-Aquitaine.



Illustration TER - Compas'is - Conception : vltamline@ - 05/26 * En vente sur www.sncf.com/nouvelle-aquitaine. Offre valable jusqu'au 31/08/2026

« Le Bugeacois » Journal d'informations municipales de Bugeat – n°123 - 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2026

Page 29

La vente du Village de vacances du Luc :

Le Conseil Municipal a délibéré sur le principe de la vente des 14 chalets et de la maison du village de vacances du Luc. Un cahier des charges de cession ainsi qu'un règlement du lotissement fixent les modalités à respecter. Les offres devront être expédiées à la mairie.

Pour tous renseignements et visites, s'adresser à la mairie aux heures d'ouvertures.



La maison avec le fournil



à g : chalet Alice, à d : chalet Bernadette



à g : chalet Brigitte, à d : chalet Danielle



à g : chalet Dominique, à d : chalet Françoise



à g : chalet Gisèle, à d : chalet Janine



à g : chalet Liliane, à d : chalet Louise



à g : chalet Lucette, à d : chalet Monique



à g : chalet Suzanne, à d : Véronique

Nouvelle organisation des services techniques :

À la suite des entretiens réalisés avec l'équipe, un planning hebdomadaire a été mis en place afin de mieux organiser le travail, d'anticiper les interventions et de favoriser une répartition plus lisible des tâches. Cet outil doit permettre un fonctionnement plus fluide, au plus près des besoins de la commune et du terrain.

Depuis avril, les services techniques ont concentré leur action sur plusieurs priorités : le nettoyage des espaces verts, l'amélioration du réseau d'eau potable dans les villages de Broussouloux et des alentours, ainsi que le fleurissement du bourg.

Les priorités à venir :

La commune se prépare aux 100 ans de l'USB, et qui constitueront un temps fort pour la vie locale et passage du Tour de France. À cette occasion, les services techniques seront pleinement mobilisés pour accompagner cet événement important pour la commune et contribuer à son bon déroulement.

Chaque riverain est invité, selon ses possibilités, à participer à la décoration et au nettoyage de son devant de porte afin de faire de ces deux rendez-vous de beaux moments partagés et de donner une belle image de notre commune.



Le Tour de France 2026 :

Nous aurons le privilège de voir passer le Tour de France dans notre commune le dimanche 12 juillet prochain. Merci au Président du Département Pascal Coste et à notre Conseiller Départemental Christophe Petit d'avoir défendu ce parcours et cette étape historique qui se déroulera uniquement sur le territoire de notre département de la Corrèze.

Cela va engendrer quelques contraintes pour permettre le passage de la caravane publicitaire puis des coureurs.

Dès la veille, le stationnement sera interdit sur le trajet de la traversée de la commune depuis la route de Gourdon (Départementale D32) à hauteur de Terracol et du bourg en particulier, à savoir :

- Rue de Vezou,
- Rue de la Mairie,
- Rue Nationale.

Le stationnement sera également interdit :

- Place de l'Église,
- Place de la Résistance.



Veillez également noter qu'à la demande de l'organisation du Tour de France, le **dimanche matin 12 juillet**, les différents chemins et routes d'accès au parcours seront 'barriérés' interdisant ainsi totalement l'accès au trajet du Tour à partir de **13 heures**. La circulation sera à nouveau autorisée vers **18 heures**.

Un arrêté a été pris en ce sens.

Pensez à prendre vos dispositions pour ne pas entraver le bon déroulement du passage du Tour de France dans la traversée de notre territoire. Les forces de Gendarmerie seront présentes un peu partout toute la journée.

Nos associations ont prévu des animations sur la place de l'église, sous la halle, toute la journée.



Christian Prudhomme, le directeur du Tour de France nous a rendu visite le 06 mai.



Ce sera la 4^{ème} fois que le Tour de France nous fait l'honneur de son passage dans notre commune.

La 1^{ère} fois ce fut le jeudi 17 juillet 1952 (la photo ci-contre a été prise au-dessus de l'ancienne Gendarmerie) lors de la 21^{ème} l'étape : Limoges– Puy de Dôme. Une petite exposition, dans le hall de la mairie retrace ce passage avec également des photos de la caravane publicitaire prises dans le bourg.

La 2^{ème} fois ce fut l

La 2^{ème} fois ce fut le vendredi 16 juillet 1976 lors de la 19^{ème} étape : Tulle-Puy de Dôme, la 3^{ème} fois le mercredi 06 juillet 2016 lors de la 5^{ème} l'étape : Limoges – Le Lioran et la 4^{ème} fois en cette année 2026 le dimanche 12 juillet lors de la 9^{ème} étape :



BUGEAT EST SUR LA ROUTE DU

TOUR DE FRANCE

ÉTAPE 100 % CORRÈZE

Le
de
TOUR
de
France





L'opération « Les oubliés du sport » a été lancée en 2008 sur le Tour de France hommes. Depuis 2023, elle se déroule à la fois sur le Tour de France Hommes et sur le Tour de Femmes.

Depuis 3 ans, cette opération a pris une plus grande ampleur. En effet, le soutien des partenaires, la Fondation FDJ et A.S.O., a permis d'intégrer d'avantage d'étapes que les années précédentes.

Des milliers d'enfants ont pu vivre une journée exceptionnelle, associant initiation au vélo BMX, activités ludiques, sportives et éducatives.

Pour la 18^{ème} année consécutive, le Secours populaire sera présent au cœur de cet événement sportif mondial.

L'association fait un arrêt à Bugeat à l'occasion du passage du Tour de France à Bugeat, le dimanche 12 juillet, toute la journée.

A cette occasion, une initiation au BMX sera proposée aux enfants âgés de 6 à 12 ans.

STRUCTURES et INSTITUTIONS

EHPAD *Par la Directrice, Céline BOUCHER-GROSJEAN*

Bonjour à toutes et tous,

Nous espérons que vous allez bien ?

A l'Ehpad tout va bien, et nous attendons avec impatience les beaux jours pour nous adonner à nos activités extérieures : sorties, pique-niques, barbecues, balades etc...sans oublier le jardinage. La préparation du terrain a d'ailleurs déjà commencé dès les premiers jours de beau temps avec l'aide de nos jardiniers Alain et Bernard.

Voici un petit résumé de nos activités de ces trois derniers mois :

Tout d'abord le 15 janvier a eu lieu le repas institutionnel, animé par l'accordéoniste Jean-Paul. Une fois de plus ce fut un moment de partage convivial et festif.

Au menu : Kir à la châtaigne, velouté de carottes, noix de Saint de jacques sur fondue de poireaux, canard à l'orange, tagliatelles de carottes et de courgettes, pommes Grenaille, fromage, bavaois au chocolat poire, bavaois framboise chocolat blanc, café.



Le travail manuel, le tricot, la médiation animale, la revue de presse, les jeux de société, les après-midis dansantes et chantantes etc... ont rythmé nos après-midis d'hiver.

De nombreux repas conviviaux ont eu lieu tout au long de la saison : raclettes, tartiflette, tourtières Ainsi qu'un repas à thème confectionné par nos cuisiniers : terrine maison, tête de veau et flognarde...

Nous vous disons à très bientôt !!

Les résidents et Nathalie Lefebvre





Ce début d'année à l'Espace 1000 Sources a été marqué par la fin de carrière de Françoise Mazaud et Sylvie Estrade, qui, pendant près de 20 ans, par leur dévouement, leur conscience professionnelle et leurs qualités humaines, ont contribué, en cohésion avec leurs collègues, au bon fonctionnement du centre sportif. Nous les remercions et leur souhaitons de profiter pleinement d'une retraite bien méritée ! Leur remplacement est désormais assuré par deux jeunes recrues, Charlotte Desassis et Sébastien David à qui nous souhaitons une aussi longue et épanouissante carrière.



A ce jour, c'est une équipe de 12 salariés très investis qui entourent la directrice, pour assurer la gestion quotidienne du centre sportif et l'accueil des clients (19 600 nuitées en 2025). L'Espace 1000 Sources s'étend sur 10 hectares et compte dix mille mètres carrés de bâtiments : gymnases, bâtiments hébergement (75 chambres, 210 lits), de restauration, salles de réunion, espace balnéo. Donc pas le temps de s'ennuyer pour faire le ménage et entretenir les espaces verts ! Idem en cuisine pour servir plus de 58 000 repas sur l'année ! Heureusement que nous pouvons compter sur du renfort saisonnier pendant les périodes de forte fréquentation d'avril à août.

Cette année, la saison a commencé fin janvier avec un séminaire de l'ONF, suivi début février par une formation sur les loutres animée par Stéphane Raimond et organisée par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. Puis l'hiver a continué en musique avec le stage de la Confédération Musicale de France (19) rassemblant 120 musiciens pendant 5 jours en février. L'Equipe de Basket de Gannat, les CD 19 de tennis de table et d'athlétisme ont complété les réservations de février. Les deux séjours de cohésion du Service National Universel prévus en février et mars ont été annulés suite à la décision gouvernementale de mettre fin à ce dispositif, ce qui représente une perte de 3600 nuitées par rapport à 2025. Nous espérons que les démarches de communication et de prospection que nous menons depuis 3 mois, nous permettront d'accueillir de nouveaux clients pour compenser cette perte d'activité.



En mars, grâce à l'initiative de Benoît Guillo, nous avons eu l'opportunité et le plaisir d'accueillir le Forum Régional du Centre des Jeunes Dirigeants de Nouvelle-Aquitaine, qui a réuni 55 chefs d'entreprises venus de toute la Région, pendant 3 jours à Bugeat. Puis, ce fut au tour des 50 partenaires de l'INAE (organisme de formation) de se retrouver pour un séminaire de 2 jours sur le management. Quatre séjours scolaires, sport adapté, journée sport santé du Pôle Millesoins le 28 mars, Assemblée Générale et déjeuner (fort apprécié) de l'association Loisirs et sports de Haute-Corrèze ont clôturé les réservations du mois de mars.



Une fois n'est pas coutume, cette année en avril nos 430 athlètes issus de 14 clubs, comités ou ligue, de la France entière et de Belgique, ont pu se découvrir d'un fil grâce à une météo clémente et ensoleillée, propice à la pratique des diverses activités d'athlétisme sur piste, aires de lancer et dans la nature. Certains courageux se sont même baignés dans la Vézère ! A côté, en salles, gymnases, dojo, se sont côtoyés judokas, gymnastes, pongistes, badistes pendant toute la période des vacances scolaires.



La trentaine d'élus présents à la réunion cantonale du 23 avril, sous l'égide de Pascal Coste, Christophe Petit et Jacqueline Cornelissen, ont pu profiter de cette effervescence !



En mai, la fréquentation s'est maintenue en semaine avec les séjours scolaires de l'USEP et de l'ODCV et sur les week-ends des groupes de randonneurs, cyclistes et plus de 100 motards présents pour le week-end de l'Ascension !

Et du 20 au 22 mai, 140 étudiants de lycées agricoles de toute la France, encadrés par leurs professeurs, ont participé au Raid Agri et vous avez pu les croiser dans le bourg pendant leur course d'orientation nocturne ou les voir sur le stade pratiquer leurs épreuves sportives, ou encore au lac de Viam. A l'unanimité, ils ont apprécié leur séjour et ont adoré les paysages de notre Plateau de Millevaches !

Pour le week-end de Pentecôte, changement d'univers avec le Championnat de France de Jeu de Dames (jeunes 2026 et semi-rapides séniors 2026) auquel 76 joueurs ont concouru pendant 3 jours.



Un stage de Tai Ji s'est également déroulé du 22 au 24 mai et nous avons eu également le plaisir d'accueillir les 24 et 25 mai l'Ecole de Rugby du Pays de Tulle qui, en revenant d'un tournoi à Ussel, a offert une soirée et une journée à l'Espace 1000 Sources aux 60 jeunes de 7 à 14 ans et leurs accompagnants pour un moment de détente autour d'un barbecue et la pratique de diverses activités : basket, course d'orientation...

Pour clore le mois de mai et enchaîner sur le mois de juin, nous attendons de nombreux séjours scolaires avec l'USEP et l'ODCV, des randonneurs, motards, et un séjour international organisé par l'Université de

Limoges avec 80 étudiants venant du monde entier.

A noter que le 13 juin, un défi citoyen sur le thème de l'engagement et de la résilience se déroulera toute la journée au centre sportif et vous êtes invités à y participer.

Toute l'équipe de l'Espace 1000 Sources vous souhaite un bel été !



Ça bouge à l'accueil de loisirs !

Que ce soit le mercredi ou pendant les vacances scolaires, le programme est varié, pour le plus grand bonheur des enfants. Nadège et Claire proposent des activités culinaires, musicales, sportives ou simplement récréatives, adaptées aux enfants en fonction de leur âge.

Pour rappel, le centre est ouvert à tous les enfants de 3 ans à 14 ans, le mercredi et/ou du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, de 08h00 à 18h15. L'accueil se fait dans les locaux de l'école communale. Les repas sont confectionnés par les cuisines de l'EHPAD de Bugeat.

Vous trouverez le programme des activités à la mairie, sur demande ou à la suite de cet article.

Le nombre de places étant limité, il est préférable d'inscrire votre enfant au plus tôt, pour cela, contactez Nadège au 07.50.75.14.10



Atelier danse à Bugeat, pendant les vacances de février



Pendant les vacances d'avril, à l'occasion de la fête de Pâques, les enfants ont pu découvrir la manipulation du chocolat, en collaboration avec notre boulanger/pâtissier, qui les a conviés à s'essayer dans son atelier, merci à lui, chacun est reparti avec sa création.

Sortie au Parc animalier Les Claustres, vacances d'avril



Entraînement avant inscription à l'USB section vélo, les mercredis

PLANNING ALSH – SOUS RESERVE DE MODIFICATION

Programme d'animations – Groupe 3-5 ans (Été 2026)

Semaine 1 – Détente et plage

Date	Matin	Après-midi
06/07/2026	Les cuistots	L'éventail
07/07/2026	Initiation yoga	Le château de sable
08/07/2026	La pêche aux poissons	Danse au rythme de la musique
09/07/2026	Les poissons	Bataille d'eau
10/07/2026	Qui trouvera le plus d'indices	Album photo

Semaine 2 – Le monde des rêves

Date	Matin	Après-midi
13/07/2026	L'étoile cachée	L'arbre des rêves
14/07/2026	Férié	—
15/07/2026	Le gâteau nuage	Attention à la lune
16/07/2026	Le parcours des doudous	L'arc-en-ciel + Album photo
17/07/2026	Toboggan et compagnie (Tulle)	La veilleuse

Semaine 3 – Montagne et nature

Date	Matin	Après-midi
20/07/2026	Fresque naturelle	Accrobranche (Bugeat)
21/07/2026	La montagne	L'abeille
22/07/2026	Mikado	Les pâtisseries – Tarte fruitée
23/07/2026	Peinture sur galet	Parcours des aventuriers
24/07/2026	Poney (Viam)	Album photo

Semaine 4 – La récréation

Date	Matin	Après-midi
27/07/2026	1,2,3 Soleil	Les petits glaciers
28/07/2026	Tous à vélo	Le loup
29/07/2026	Poisson pêcheur	Les bulles
30/07/2026	Le facteur n'est pas passé	Album photo
31/07/2026	Parc Bellevue (Limoges)	—

Semaine 5 – Sport et découverte

Date	Matin	Après-midi
03/08/2026	Le lancer	Les glaçons colorés
04/08/2026	Jeu de raquette	Sable magique
05/08/2026	La médaille	Course de relais
06/08/2026	Initiation au foot	Album photo
07/08/2026	Quercyland (Brive) – 9h/17h30	—

Programme d'animations – Groupe 6-14 ans

1. Sport et découverte

Date	Matin	Après-midi
06/07/2026	Kin-ball (jeu)	Médaille
07/07/2026	Intimate (jeu)	Création de drapeaux
08/07/2026	Jeu d'adresse	Peinture nature
09/07/2026	Parcours ninja (jeu)	Bataille d'eau
10/07/2026	Initiation au foot	Album souvenir

2. Le monde des rêves

Date	Matin	Après-midi
13/07/2026	Les cuistots et Boîte à rêves	Initiation au yoga
14/07/2026	Férié	Férié
15/07/2026	Parcours imaginaire	Ton attrape-rêve
16/07/2026	Étoile suspendue	Laser Game (Limoges)
17/07/2026	Chasse aux indices	Danse ombre et lumière / Album souvenir

3. Montagne et nature

Date	Matin	Après-midi
20/07/2026	Vulcania	—
21/07/2026	Randonnée	Imagine ton monde
22/07/2026	La course des explorateurs	Fabrication du parfait explorateur
23/07/2026	Lancer de sac (jeu)	Les pâtisseries
24/07/2026	Grande chasse nature	Album souvenir

4. La récréation

Date	Matin	Après-midi
27/07/2026	Parc Bellevue (Limoges)	—
28/07/2026	Épervier (jeu)	Cocotte en papier
29/07/2026	Jeu de cours (marelle, élastique, corde à sauter)	Création de bracelets et porte-clé
30/07/2026	Balle au prisonnier (jeu)	Dessin à la craie et bataille d'eau
31/07/2026	Cache-cache	Album souvenir

5. Détente et plage

Date	Matin	Après-midi
03/08/2026	Les cuistots	Relais éponge / Création de lunettes de soleil
04/08/2026	Beach-ball revisité	Sable coloré
05/08/2026	Pirate et trésor (jeu)	Fresque de vacances
06/08/2026	Création de cocktails	Album souvenir
07/08/2026	Quercyland (Brive) - Départ 9h retour 17h30	—

La piscine

Nous sommes allés à la piscine pendant 3 semaines entières sauf les jeudis. Nous avons commencé la piscine le 26 janvier, la première semaine nous avons fait les groupes de ceux qui savent nager et ceux qui ne savent pas nager. La première semaine ceux qui savent nager sont allés chercher des anneaux au fond de l'eau. La deuxième semaine nous nous sommes entraînés au parcours du savoir nager et nous avons fait des longueurs, après les vacances nous avons recommencé le 2 mars. La dernière semaine nous avons passé le parcours savoir nager. Pendant les 3 semaines nous avons tous fait de très gros progrès.

La course d'orientation

Le jeudi 19 mars, les élèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 sont allés au château de Sédières pour faire une course d'orientation. Dabord, nous avons pris le bus. Le voyage été long. Quand nous sommes arrivés, nous sommes allés faire des exercices pour se préparer à la course d'orientation. Puis nous sommes allés pique-niquer à coté du château. Après, ils nous ont expliqués les règles. Nous avions un badge et il fallait le passer devant la balise. Puis, ils ont dit le classement. Nous avons fini deuxième. Pour finir nous sommes rentrés à l'école.

La sortie à la médiathèque

Le vendredi 27 mars, la classe des élèves de CE2-CM1-CM2 se sont rendus à la médiathèque de Bugeat afin d'empreinter un livre pour les vacances. Nous sommes partis à pied pour nous y rendre. La femme qui s'occupe de la médiathèque nous a accueilli chaleureusement et nous a proposé de poser nos manteaux ainsi que nous gourdes. Ensuite, elle nous a expliqué où se trouvait chaque catégorie de livres : pour adulte, pour enfant, pour adolescent, les mangas ou des livres énigmatiques. Il y en avait pour tous les goûts ! Puis elle nous a demandé d'en choisir un ou deux par personne. Quand nous avons choisi, on devait se rendre au petit bureau et la dame scanner notre livre, ce qui permettrait de l'enregistrer. Après de longues minutes, la gentille dame nous a raconté 4 histoires qui nous ont beaucoup plu. Enfin, nous finîmes par rentrer à l'école à pied.

Textes ci-dessus écrits par les élèves de la classe des CE2, CM1 et CM2 (d'où les quelques erreurs 😊).

La semaine de la maternelle - Du 30 mars au 3 avril 2026

La semaine de la maternelle est un moment privilégié où les parents sont invités à venir à l'école pour découvrir et mieux comprendre le quotidien des élèves. Ils peuvent observer des temps de classe pour voir comment les enfants apprennent, manipulent, réfléchissent et progressent. Cette semaine permet aussi de mieux connaître les objectifs de l'école maternelle : apprendre en jouant, en explorant, en parlant et en vivant ensemble. C'est également l'occasion de partager des moments avec les familles, qui peuvent intervenir en classe pour faire découvrir leur culture, leurs savoir-faire ou des activités aux enfants.

Tout au long de la semaine, de nombreuses animations ont été proposées grâce à la participation des partenaires de l'école et des familles : une sortie à la médiathèque, une animation en arts plastiques en partenariat avec la médiathèque, une intervention de l'infirmière scolaire sur le brossage des dents, ainsi que des ateliers animés par les parents : présentation de Dubaï, pâtisserie, poterie, lectures offertes d'histoires notamment une histoire en anglais. Cette belle semaine a été marquée par de riches échanges et de beaux moments de partage entre l'école et les familles. Je tiens encore à remercier les nombreux parents qui sont venus participer avec enthousiasme au projet, soulignant l'importance de la coéducation et des liens entre l'école et les familles pour le bien-être et la réussite des enfants. Cette semaine a également été l'occasion d'un véritable travail d'équipe avec les partenaires essentiels de l'école, notamment la médiathèque de Bugeat et l'infirmière scolaire.

L'escrime

Les élèves des classes du CP au CM2 remercient le trail Millevaches Monédières d'avoir fait un don d'argent à notre école. Cet argent a été utilisé pour financer des cours d'escrime menés par une intervenante géniale. Tous les enfants ont adoré et nous espérons pouvoir refaire cette activité l'année prochaine.

Ecrit par Félix et Léonie, CM2



Nous tenons à adresser nos sincères remerciements au Trail Mille Sources Monédières pour son généreux don. Grâce à ce soutien, les élèves de CP jusqu'au CM2 ont pu bénéficier d'une séquence d'escrime. Nous saluons cet engagement en faveur de l'éducation et du sport à l'école, et vous remercions chaleureusement pour votre contribution.

L'équipe enseignante



Sortie scolaire à Paléopolis

Le vendredi 5 juin, toute l'école de Bugeat est allée à Paléopolis, à Gannat, pour apprendre encore plus de choses sur les dinosaures.

Nous sommes partis à 8 heures en bus et après environ 2 heures et 15 minutes de trajet, nous sommes arrivés. Nous avons été accueillis par trois personnes très gentilles.

Ensuite, nous avons été répartis en 3 groupes. Chaque classe a participé à des activités différentes. Nous, les CE2-CM, nous avons commencé par un atelier pour classer les dinosaures entre les ornithischiens et les saurischiens.

Puis nous nous sommes promenés dans le parc pour observer de nombreux dinosaures, comme le T-Rex, le Tricératops, le Spinosure, le Diplodocus, le Stégosaure, le Vélociraptor, le Brachiosaure ou encore l'Ornithomiste.

À midi, nous avons pique-niqué en plein air et nous avons joué près des tables de pique-nique.

L'après-midi, nous avons visité l'espace des sciences. Nous avons découvert plusieurs salles, dont celle des insectes où nous avons vu une libellule, un scorpion et des mille-pattes géants, la salle de l'âge de glace et la salle des hommes. Nous avons aussi visité la galerie des découvertes où se trouvaient des squelettes de dinosaures à taille réelle.

Enfin, nous avons repris le bus vers 15 h 30 pour rentrer à l'école.

Cette sortie nous a beaucoup plu et nous avons appris plein de choses !

Rédigé par les élèves de CE2 CM1 CM2 de M. Couturas



Sortie scolaire au château de Sédère– rencontre USEP – course d'orientation CP CE1 CE2 CM1



LE COIN DES ASSOCIATIONS

POMPIERS *Par Laetitia TAGUET*

Rejoindre les sapeurs-pompiers volontaires de Bugeat, c'est choisir de s'engager pour les autres tout en vivant une expérience humaine unique. Que ce soit porter secours, protéger la population ou participer à la vie locale, chaque volontaire joue un rôle essentiel au cœur de la commune. Accessible à tous, cet engagement permet de développer des compétences, un esprit d'équipe et un véritable sens de la solidarité. Votre implication peut faire la différence : devenez pompier volontaire et faites partie de ceux qui veillent sur Bugeat au quotidien.

Pour plus d'information, contactez-nous par mail à l'adresse suivante : volontariat@sdis19.fr



LES LUTINS DE BUGEAT *Par Christelle GOURINET*

Nous avons organisé, le samedi 28 mars, un repas Corrèzien, associé à une tombola. Quelques 120 convives étaient au rendez-vous pour partager ce moment convivial, nous tenons à les remercier chaleureusement, eux, mais aussi les quelques parents d'élèves, les bénévoles des autres associations Bugeacoises, pour leur aide précieuse, et la Commune pour le prêt de la salle.

L'association finance les ateliers en classe (cuisine, sciences, jardinage...), les rencontres USEP, les sorties culturelles et sportives organisés durant le temps scolaire ainsi que les assurances.

Nous vous rappelons que notre investissement est mis au profit des enfants et que votre participation aux différents événements que nous proposons (marché de Noël, repas, ventes...) est indispensable.

Nous tenons, au nom de tous les élèves scolarisés à Bugeat, à remercier les organisateurs du Trail Millevaches Monédières (MMRT), pour avoir, cette année encore, fait un don à notre association.

L'an passé, leur précieux don avait permis aux enfants de découvrir l'escrime, et ils avaient adoré !



Saison de pêche 2026 : l'AAPPMA de Bugeat mobilisée pour préserver et animer le territoire

À l'approche de la saison de pêche 2026, l'AAPPMA de Bugeat poursuit son engagement en faveur de la protection des milieux aquatiques et du développement de la pêche de loisir sur la commune et ses environs. Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, elle joue un rôle essentiel dans la gestion durable des cours d'eau et dans la sensibilisation du public à l'environnement.

Des actions concrètes pour le milieu aquatique

En 2026, plusieurs opérations seront menées afin de préserver et valoriser les ressources piscicoles locales. Des actions d'alevinage sont notamment prévues à l'étang du Tranchet (Ponton équipé PMR) ainsi que sur la Vézère, avec le concours de la Fédération de pêche de la Corrèze, afin de soutenir les populations de poissons et d'améliorer la qualité de la pêche pour tous.

Par ailleurs, les bénévoles de l'association continueront les travaux d'entretien des berges et des habitats aquatiques, contribuant ainsi à maintenir un environnement favorable à la biodiversité.

Des animations pour tous les passionnés

L'été sera marqué par l'organisation d'un concours de pêche au mois d'août. Ce rendez-vous convivial, ouvert à tous, sera l'occasion de rassembler pêcheurs locaux et visiteurs dans un esprit de partage et de bonne humeur. Des actions de découverte et de sensibilisation pourront également être proposées, notamment à destination des jeunes, afin de transmettre les valeurs d'une pêche respectueuse et responsable.

Une vie associative dynamique

L'année 2026 sera également importante pour la vie de l'association, avec l'organisation en décembre des élections pour le renouvellement du bureau. Ce moment-clé permettra de définir les orientations futures et de poursuivre le développement des actions engagées.

Par ailleurs, l'AAPPMA renforce son équipe de surveillance avec la création d'un troisième poste de garde-pêche. Après Elise et Hugo, nous souhaitons la bienvenue à Julien, qui vient compléter l'équipe.

L'AAPPMA de Bugeat invite tous les pêcheurs et habitants à participer à ses activités et à s'impliquer dans la vie associative. Ensemble, ils contribuent à préserver un patrimoine naturel précieux et à faire vivre la pêche sur le territoire.

AAPPMA DE BUGEAT
Saison de pêche 2026
Préserver, animer et partager notre passion !

CONCOURS DE PÊCHE
Un concours de pêche sera organisé au mois d'août. Un moment convivial ouvert à tous les pêcheurs, dans un esprit de partage et de bonne humeur !
AOÛT 2026

ALEVINAGES
Des alevinages sont prévus en 2026 à l'étang du Tranchet ainsi que sur la Vézère afin de soutenir les populations de poissons et d'améliorer la qualité de la pêche. Avec le concours de la Fédération de pêche de la Corrèze et de la Pisciculture de Bugeat.

SENSIBILISATION ET DÉCOUVERTE
Des actions de découverte et de sensibilisation seront proposées, notamment à destination des jeunes, pour transmettre les bonnes pratiques et le respect de la nature.

VIE ASSOCIATIVE
Notre association agit tout au long de l'année pour la protection des milieux aquatiques, l'entretien des berges, la sensibilisation des jeunes et la promotion d'une pêche durable et respectueuse de la nature.

ÉLECTIONS
En décembre 2026, les adhérents seront appelés à élire le nouveau bureau. Un rendez-vous important pour préparer l'avenir de notre association !
DÉCEMBRE 2026

CRÉATION D'UN TROISIÈME POSTE DE GARDE-PÊCHE
Après Elise et Hugo, nous souhaitons la bienvenue à Julien qui rejoint l'équipe comme garde-pêche.
ELISE HUGO JULIEN

ÉTANG DU TRANCHET
LA VÈZÈRE

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOS RIVIÈRES ET PARTAGEONS NOTRE PASSION !

Contact : aappma.bugeat@gmail.com

AAPPMA DE BUGEAT

USB (Section vélo) *Par Kiki et Pascale*

Une section vélo a vu le jour dans le cadre de l'USB (Union sportive bugeacoise) et s'est affiliée à la Fédération française de vélo (cyclotourisme).



Nous proposons des activités hebdomadaires variées où tous sont les bienvenus : route, VTT, VAE.

Les 35 adhérents proposent des sorties selon leurs disponibilités et communiquent entre eux via l'application Signal.

Le dernier week-end de juin, nous partons découvrir les cols auvergnats autour du Mont-Dore. Après l'effort, le réconfort ! Un pique-nique et une recharge énergétique, muscles et batteries des VAE, seront organisés au lac du Chambon à mi-parcours.

D'autres sorties seront organisées dans l'été.

Pour faire vivre cette section, un loto sera organisé au foyer rural le samedi 17 octobre.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour une belle balade, l'esprit est convivial !

Laissons conclure Poupou : « Si la vieillesse est un naufrage, la bicyclette est certainement l'un des plus sûrs moyens d'éviter la noyade. »

BUGEAT TREIGNAC ATHLETISME *Par François DESPROGES*

15^{ème} Millevaches Monédières Trail 25 avril : Un trail en pleine croissance !

1700 personnes ont participé au trail cette année ! Ils ont été accueillis, et bien accueillis, par plus de 140 bénévoles qui assuraient la sécurité, les inscriptions, les parcours, les ravitaillements, la communication ...

Bugeat Treignac Athlé, historiquement, regroupe des participants de Bugeat et Treignac ; c'est pour cette raison qu'un partenariat existe entre Bugeat, Treignac, et plus largement tout le territoire Millevaches Monédières. Et, c'est pour cette raison que les départs et arrivées ont eu lieu à Treignac, pour une découverte des Monédières. Une belle météo, une bonne ambiance, la présence de Patrick Montel qui a « mis le feu » à la journée par ses nombreuses interviews, 2026 aura été une super édition !

Rendez-vous en 2027 pour une édition Bugeacoise !!

Dernière actu : Avant de se lancer vers 2027, notez bien vendredi 7 août : 31^{èmes} foulées Bugeacoises, ouvertes à tous. Ce sera l'occasion de courir en famille, de découvrir la course à pied, et ce, pendant la fête de Bugeat !



Et n'oubliez pas ; vous pouvez rejoindre l'équipe en appelant le 06 70 72 60 61. Notre site www.mmrt.fr



Union Sportive Bugeacoise : Une saison de combat et de passion au cœur de la Corrèze

Alors que la saison **2025/2026** touche à sa fin, l'Union Sportive Bugeacoise continue de faire vibrer le cœur du plateau de Millevaches. Engagé en **Seniors Départemental 4 (Poule B)** sous l'égide du District de la Corrèze, le club aux couleurs sang et or a vécu une année intense, marquée par la fierté de porter haut les couleurs de sa commune à l'aube d'un événement historique.

L'USB incarne parfaitement ce football de terroir où chaque week-end est une aventure humaine, portée par des bénévoles et des supporters passionnés.

Le point sur la saison : des hauts, des bas et un exploit retentissant !

Le parcours des Sang et Or cette saison a montré le visage d'une équipe courageuse, solidaire et capable de se sublimer face aux plus grands défis du championnat.

L'exploit de la saison : Faire trembler l'ogre Seilhacois

S'il y a bien un fait d'armes qui restera gravé dans les mémoires cette année, c'est la performance héroïque des Bugeacois face au **FC Seilhac**. Alors que les Seilhacois écrasaient tout sur leur passage, affichant un bilan impressionnant sans la moindre défaite au compteur, l'USB a brisé leur dynamique parfaite.

Au terme d'un match de guerriers, l'Union Sportive Bugeacoise est allée chercher un **match nul exceptionnel**, prouvant que sur le terrain de l'Espace 1000 Sources ou en déplacement, le cœur et la solidarité corrézienne peuvent faire douter n'importe quel leader. Un point qui vaut de l'or et qui résonne comme une victoire pour tout le peuple sang et or !

Les autres moments forts

- **L'aventure de la Coupe** : Dès la fin du mois d'août, les Bugeacois ont frôlé l'exploit au 1er tour de la Coupe de France face au Boisseuil 87 FC (0-0, défaite 5-4 aux tirs au but). En Coupe de la Corrèze, le club s'est offert une belle victoire contre l'AS Aix (2-1).
- **Le festival offensif** : Une prestation étincelante à domicile face à la réserve de Saint-Germain les Vergnes, balayée sur le score sans appel de **6 buts à 1**, ainsi qu'une belle victoire maîtrisée contre l'US Saint-Clément 3 (3-1).

Les matchs plus compliqués

Le voyage est parfois rude en Départemental 4. L'USB a connu quelques revers frustrants, notamment face à Sainte-Féréole 3 ou sur la pelouse de Marcillac-Clergoux 2, mais l'équipe a toujours su relever la tête.

Le Centenaire de l'USB !

L'émotion de cette fin de saison est dédoublée par un anniversaire mythique. Fondé en 1926, le club s'apprête à souffler ses bougies après dix décennies de football, de partage et de transmission entre les générations.



ANNONCE OFFICIELLE : LE FOOTBALL BUGEACOIS FÊTE SES 100 ANS !

Anciens joueurs, dirigeants, supporters de toujours et habitants du plateau, cochez la date ! Le **samedi 11 juillet 2026**, l'Union Sportive Bugeacoise célébrera officiellement son **Centenaire (1926 - 2026)**.

Au programme : retrouvailles, matchs de gala, expositions de souvenirs et grand banquet pour célébrer un siècle de passion Sang et Or. Restez connectés sur la page officielle du club pour le programme détaillé !



EDITION SPÉCIALE

* **US Bugeacoise** *

BAR - RESTAURANT - TRAITEUR
L'ÉTABLISSEMENT



FÊTE DU CENTENAIRE

DE L'UNION SPORTIVE BUGEACOISE

SAMEDI 11 JUILLET 2026

PROGRAMME





11h **VERNISSAGE DE L'EXPOSITION PHOTO**
CLUB HOUSE DE L'USB



14h **RENCONTRES DE FOOTBALL**
DÉTAIL DES RENCONTRES À VENIR
ESPACE 1000 SOURCES



18h30 **VIN D'HONNEUR**
ET REMISE DES RÉCOMPENSES
ESPACE 1000 SOURCES



19h30 **REPAS DANSANT - SUR RÉSERVATION**
PAR L'ÉTABLISSEMENT, ANIMATION DJ MOMO
FOYER RURAL, BUGEAT

RÉSERVATION REPAS OBLIGATOIRE AVANT LE 30 JUIN
AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT 05.55.95.50.20

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

IPNS

PROGRAMME DE L'ETE

AOÛT

Été 2026 à Bugeat

Programme des festivités

JUILLET

SAMEDI 11 JUILLET - CENTENAIRE DE L'US BUGEACOISE

DIMANCHE 12 JUILLET - PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

JEUDI 30 JUILLET - MARCHÉ FESTIF

DIMANCHE 2 AOÛT - VIDE GRENIER

MERCREDI 5 AOÛT - CONCERT À L'ETABLISSEMENT

DU JEUDI 6 AOÛT AU LUNDI 10 AOÛT

FÊTE FORAINE

VENDREDI 7 AOÛT - FOULÉES BUGEACOISES

CONCERT AU CAFÉ DE LA PLACE

SAMEDI 8 AOÛT - CONCOURS DE PÊCHE

CONCOURS DE PÉTANQUE

CONCERT À L'ETABLISSEMENT

DIMANCHE 9 AOÛT - DÉFILÉ DE CHARS

CONCERT PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

BUVETTE ET GRILLADES

LUNDI 10 AOÛT - FEU D'ARTIFICE

DIMANCHE 16 AOÛT - TRAIN À VAPEUR

JEUDI 20 AOÛT - MARCHÉ FESTIF

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION

Suivez les informations de dernières minutes sur nos réseaux



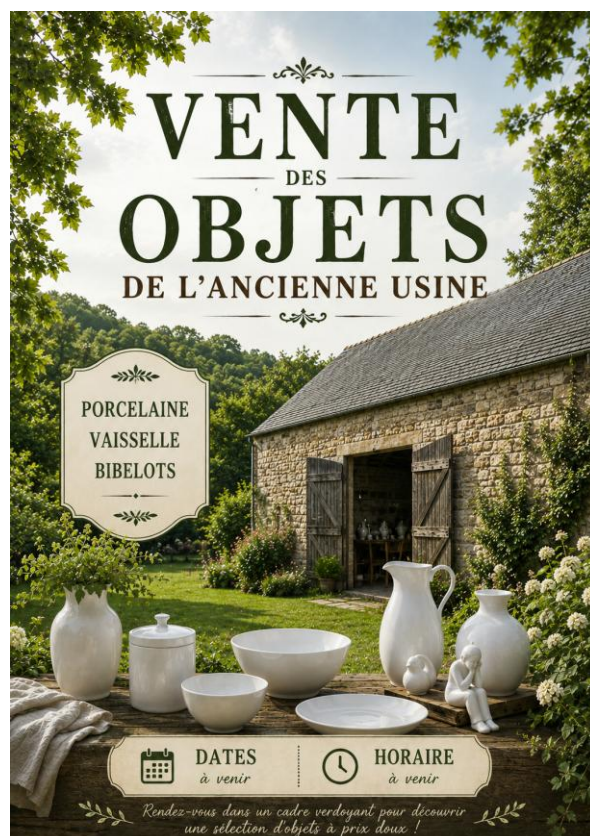
Sur Facebook (site internet ou application)
Commune de Bugeat en Corrèze



Sur Intra-Muros (application)
Bugeat



Sur le Panneau d'affichage (application CentoAccess)
Bugeat



Festival Roue Libre



Venez découvrir d'autres mobilités et des véhicules innovants anciens et récents, mini véhicules à 2, 3 ou 4 roues, petits, légers, thermiques ou électriques

samedi 4 juillet
LE RALLYE DES
100 BORNES

en Corrèze

dimanche 5 juillet
ANIMATIONS
ST-AUGUSTIN (19)



EXPOS

Collection de véhicules en tout genre et de toutes les époques : Kei cars, des 3 roues les plus fous, aux 2 roues électrifés...

Voitures miniatures pour petits et grands.

MINI-RALLYE

Le Rallye des 20 BORNES pour tous les véhicules dont les véhicules inférieurs à 25 km/h.

RENCONTRE

Des temps d'échanges autour des véhicules innovants en milieu rural grâce aux témoignages d'élus, de fabricants véli, de techniciens.

ET AUSSI...

- ✓ un **marché de producteurs** et artisans
- ✓ des **animations** pour les enfants
- ✓ un **espace innovation** présentant des prototypes et véhicules légers
- ✓ une **électrification** d'un vélo

Buvette & Restauration



Le train à vapeur sera en gare de Bugeat le 16 août

Vous pourrez assister à la manœuvre de la machine à vapeur.

Plus d'informations à venir sur nos réseaux : panneau d'affichage, facebook et intramuros

Restez connectés !



COMICE AGRICOLE

CANTONAL

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

GRANDSAIGNE



Article synthétique présentant stages, ateliers, événements, balades, spectacles et concerts du SPOC 2026



Le Festival SPOC, c'est un moment où, au cœur de la nature en Haute Corrèze, sur le Plateau de Millevaches, à Bugeat et aux alentours, les artistes, les sportifs et le public se mêlent dans une joyeuse fraternité. « C'est la chaleur des échanges, l'ombre des chênes et la fraîcheur des ruisseaux qui marquent chacun d'un sceau de tendresse indélébile, un festival aux couleurs de l'authenticité ».

Au programme cet été : 2 expos, 3 balades, 7 concerts, 8 spectacles et événements, 11 stages et ateliers artistiques et sportifs.

Nous vous y attendons et vous remercions tous pour le lien animé, entretenu, pour toutes ces mains qui se rejoignent sur ce chemin de partage.

En tant qu'Espace de Vie Sociale, nous mettons tout en œuvre pour rendre accessibles à toutes et tous nos manifestations, c'est pourquoi, à côté du tarif famille déjà mis en place (1 adulte inscrit = 1 enfant offert) nous vous proposerons dès cet été un tarif Solidaire* que vous retrouverez sur notre site, afin de partager encore davantage avec vous. En attendant que la magie opère encore cet été, nous vous communiquons le programme des ateliers, stages, concerts, événements et spectacles co-construits avec nos artistes, sportifs, bénévoles et associations amies.

A bientôt pour vivre ensemble ces moments suspendus.

*Tarif Solidaire : 6€, **RSA** (revenu de solidarité active), **AAH** (allocation adulte handicapé), **ASPA** (allocation de solidarité aux personnes âgées), **ASS** (allocation de solidarité spécifique), **ATA** (allocation temporaire d'attente), **ADA** (allocation pour demandeur d'asile), demandeur d'emploi, **RQTH** (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé)) → sur présentation d'un justificatif

Plus de détails pour réserver sur notre site <https://www.lesamisdupaysdebugeat.com>

Vous trouverez ci-dessous les liens permettant d'accéder directement aux pages afin de réserver facilement chaque proposition.

Soirée d'inauguration lundi 27 juillet à partir de 18h

RDV à 18h pour le **vernissage de l'expo « Art et Matière mis en lumière »** à l'espace culturel JM Borzeix puis sous les Halles de Bugeat pour célébrer autour **du groupe Father & Son et de Maurille, notre prof de danse et l'asso Lim'star danse.**

Offert à tous. Merci de penser à réserver afin que nous puissions gérer au mieux les commandes pour l'apéro festif.

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/exposition-art-et-matiere-en-lumiere/>



3 Balades:

- Lundi 27 juillet 10h-17h30 : **journée nature et santé Onehealth**, avec la complicité du Conservatoire des Espaces Naturels et des intervenants exceptionnels (médecin, prof de yoga, naturaliste, danseur, vétérinaires, artiste ...) RDV parking des moulins de Razel avec votre pique-nique.

Journée offerte à tous par les intervenants et bénévoles.

Réservation fortement conseillée : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/journee-onehealth/>



- Mardi 28 juillet 14h-23h45 : **un après-midi balade et concert suivis d'une soirée pour célébrer l'année du Pastoralisme à St Merd les Oussines :**

3 lieux/3 rdv :

13h45-17h30 Rdv au parking de la tourbière du Longeyroux avec votre pique-nique pour une balade en milieu naturel et pastoralisme. Rencontre des brebis et éleveurs-bergers en compagnie du CEN et du PNR ML. Offert à tous.

19h-20h15 : concert flûte et harpe autour du thème pastoral à l'église de Saint-Merd-les-Oussines avec Sophie Clavel et Pascale Forgerit. Tarif libre (sur notre site ou chapeau à l'entrée). Réservation conseillée.

20h30 : Rdv au Prieuré de la Côte pour une soirée inoubliable avec burger, concert trad et buvette.

Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/journee-du-pastoralisme-decouvrir-ecouter-savourer/>

Journée pastoralisme



Année du pastoralisme
28 JUILLET 2026
Une journée intimiste et festive
Saint Merd les Oussines
3 lieux. 3 rendez-vous.

 <i>découvrir</i> 14h Déambulation "milieu naturel et pastoralisme"	 <i>écouter</i> 19h Concert flûte traversière et harpe
 <i>savourer</i> 20h30 Concert Trad buvette, burger, glaces	

3 LIEUX. 3 RDV. EN SAVOIR PLUS,
ET RÉSERVER 07 59 75 67 62 OU
FLÂNEZ LE QR CODE



- Samedi 1^{er} août 10h-11h30 : **Balade « Les cafés de Bugeat »** avec Pierre Fournet. Rdv sous les Halles de Bugeat.

Offert à tous sur réservation via notre site. Lien :

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/balade-les-cafes-de-bugeat/>



7 concerts :

- Mardi 28 juillet à 19h : **duo harpe et flûte traversière** à l'église de Saint-Merd-les-Oussines avec Sophie Clavel et Pascale Forgerit. Enfants : gratuit. Adultes : Tarif libre (sur notre site ou chapeau à l'entrée).



- Mardi 28 juillet à 20h30 : **Concert trad** au Prieuré de la Côte de Saint-Merd-les-Oussines.

Au chapeau.

- Jeudi 30 juillet à partir de 19h : **Concert de musique Klezmer et Europe orientale** pour animer le marché festif de Bugeat, avec Matthieu Stombe à la clarinette, Pierre Demange aux percussions et David Konopnicki à la guitare. Au chapeau. <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/marche-festif-musique-klesmer/>



- Vendredi 31 juillet : **Concert chant et piano** à 18h au Monastère du Jassonneix. 1^{ère} partie musique baroque/ 2nde partie musique romantique. Au chapeau. Réservation conseillée. Chant : Christine RENARD /Piano : Léopold SERS Au chapeau. Réservation conseillée au 06 08 84 06 58 Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/musique-baroque-et-romantique-du-19eme/>



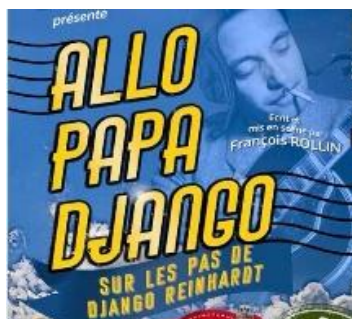
- Dimanche 2 août 18h30 : **Récital en duo violoncelle et piano** à l'église St Pardoux de Bugeat avec Christophe Jeannin et Léopold Sers. Enfants : gratuit. Adultes : Tarif libre (sur notre site ou chapeau à l'entrée). Réservation conseillée sur notre site. Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/concert-duo-piano-et-violoncelle/>



- Lundi 3 août : **Concert chant et Piano** (Léopold Sers) à 20h : 1^{ère} partie Stabat Mater de Pergolèse avec Géraldine Casey et Christine Renard/ 2nde partie concert du Petit Chœur qui Bat.

Enfants : gratuit. Adultes : Tarif libre (sur notre site ou chapeau à l'entrée).

Réservation conseillée sur notre site. Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/concert-chant-et-piano-le-petit-choeur-qui-bat/>



- Mercredi 5 août à 19h30 à l'église Saint Pardoux de Bugeat : **Concert accordeons et guitare** « Allo Papa Django » avec Roland Romanelli, Sébastien Farge et Jeff Migno, suivi de la clôture du Festival.

Enfants : gratuit. Adultes : Tarif libre (sur notre site ou chapeau à l'entrée).

Réservation conseillée sur notre site. Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/concert-duo-daccordeons-et-guitare/>

8 spectacles et événements :

- Dimanche 19 juillet de 10h à 19h : **Fête des roses** à Clédats <https://www.cledat-correze.fr>
- Mercredi 29 juillet de 10h à 16h : **Découverte archéologique guidée** de 45' du site gallo-romain du Champ du Palais avec l'archéologue Aurélien Sartou. Visites à 10h/11h/14h/15h/16h.

Offerte à tous. Merci de réserver sur notre site l'horaire de votre visite. <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/visite-guidee-de-la-villa-du-champ-du-palais/>



- Mercredi 29 juillet à 19h au Foyer rural de Bugeat : « **Dans la peau de Charlot** », **spectacle immersif et familial** avec Anthony Champeil, le sosie officiel de Charlie Chaplin. Tarif : enfants : gratuit. Ados : 5€. Adultes : 10€. Tarif famille : 1 adulte payant= 1 ado gratuit
- Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/dans-la-peau-de-charlot-charlie-chaplin-par-anthony-champeil/>



- Samedi 1^{er} août à partir de 18h : **soirée festive à l'espagnole** avec apéro musical accompagné par Marc-Henri Lamande au piano, **diner organisé par le Foyer rural de Soudaine-Lavinadière** (20€ sur réservation au 06 80 75 19 83), puis spectacle par la remarquable troupe **Alma Flamenka**, offert par la commune de Soudaine-Lavinadière. Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/apero-musical-et-diner-a-lespagnol/>



- Dimanche 2 août 10h-18h : **Salon du livre de Bugeat** sous les Halles avec remise du prix de la Nouvelle Georges-Emmanuel Clancier à 11h. A 14h, **dictée traditionnelle** dans l'ancienne salle du Conseil municipal de la Mairie : ouverte à tous. Inscription dictée : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/salon-du-livre-de-bugeat/>



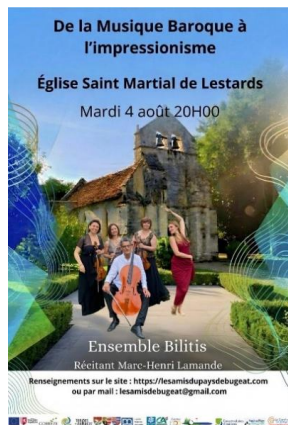
A 15h **atelier photo au cœur du vide grenier** de Bugeat avec le photographe pro JP Mabille (rdv au centre culturel JM Borzeix tarif ados : 5€, adultes : 10€. Famille : 1 adulte payant= 1 ado gratuit). Vous repartirez avec le tirage de votre photo préférée sur format 15x21). Renseignements au 06 70 72 31 78



- Lundi 3 août à 17h 30 : **spectacle dansé « Hip Hop or Not »** par la compagnie Daruma, au Foyer rural de Bugeat.

Tarif : enfants : gratuit. Ados : 5€. Adultes : 10€. Tarif famille : 1 adulte payant= 1 ado gratuit

Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/hip-hops-or-not-remix-cie-daruma/>



- Mardi 4 août à 20h **spectacle musique chant danse et poésie** par l'ensemble Bilitis à l'église de Lestards avec Irma Barbutsa, Chloé Baron, Caroline Berry, Christophe Jeannin et Mayumi Sujiyama. Récitant Marc-Henri Lamande.

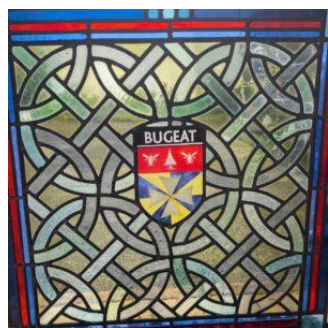
Tarif : enfants : gratuit. Ados : 5€. Adultes : 10€. Tarif famille : 1 adulte payant= 1 ado gratuit Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/ensemble-bilitis-musique-poesie-danse/>

- Mercredi 5 août à partir de 21h : **clôture festive du SPOC d'été 2026** sous les Halles avec la participation de Roland Romanelli, Sébastien Farge et Jeff Migno. Ouvert à tous. Buffet sur réservation . Tarif ados/ adultes : ticket 14€ . Enfants : 5€ à retirer au centre sportif ou à réserver sur notre site avant le samedi 1^{er} août . Gâteau d'anniversaire de R Romanelli offert par les ADPDB et Le Fournil de Trayeux (résa nécessaire pour la commande).

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/soiree-de-cloture/>



10 stages et ateliers artistiques et sportifs :



- Du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet : **Stage de 5 jours initiation ou perfectionnement à la technique du vitrail et du fusing** avec la maître vitrailliste Chantal Godet-Cheneval au foyer rural de Bugeat

Débutants : 9h30-12h30 - Confirmés : 15h-18h

Tarif : 90€ à partir de 15 ans sur réservation

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/initiation-a-la-technique-du-vitrail-et-du-fusing-5-demi-journees/>



- 28 juillet, 30 juillet et 1er août **3 ateliers tennis** au Centre sportif de Bugeat les avec Stéphane Charron, professeur diplômé du TC Treignac :

3-5 ans : 9h à 9h45 tarif : 5€

5-12 ans : 10h à 11h : 5€

Ados et adultes : 11h à 12h30 : 10€

Tarif famille : Un enfant gratuit par adulte payant. <https://lesamisdupaysde-bugeat.com/produit/atelier-tennis-4/>



- 30 et 31 juillet, 3 et 4 août : **4 ateliers claquettes** au Foyer rural de Bugeat dans la grande salle parquetée.

Enfants : 13h-14h/ Ados et adultes : 14h-15h.

Merci d'appeler Nadège Béchu afin de réserver en avance les chaussures à votre pointure par téléphone : 06 31 69 19 66.

Tarif : enfants : 5€.



<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/ateliers-dinitiation-claquettes-enfants/>

Ados et Adultes : 10€. Tarif famille : 1 adulte payant= 1 ado ou 1 enfant gratuit. <https://lesamisdupaysde-bugeat.com/produit/ateliers-dinitiation-claquettes-adultes-et-ados/>

- 29 juillet, 31 juillet et 4 août de 15h30 à 17h30, **ateliers cirque** ouverts à tous avec la Compagnie 2 œufs dans une poêle au dojo du Centre sportif

Tarif : enfants : 5€/ Ados et Adultes 10€

Tarif famille : 1 adulte payant = 1 ado ou 1 enfant offert

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/atelier-cirque-29-07-26-a-15h30/>



- Jeudi 30 juillet au Foyer rural de Bugeat de 15h30 à 17h30 et le samedi 1er août de 14h à 16h, **Ateliers origami** avec Marion Vattan.

Tarif : enfants et Ados : 5€/ Adultes 10€ Tarif famille : 1 adulte payant = 1 ado ou 1 enfant offert <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/ateliers-origami/>

- Vendredi 31 juillet : un **atelier Prévention des chutes et un atelier Qi Gong assis**, ouverts à toutes les personnes du territoire souhaitant rester autonomes, suivis d'un goûter à l'EHPAD Bruyères et Genêts de Bugeat de 14h à 16h30 avec Chloé Briens et Bruno Hougas.



Offert à tous par les intervenants.

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/atelier-prevention-des-chutes-et-qi-gong/>



- Mercredi 5 août de 10h à 12h et de 14h à 16h, **atelier fabrication d'un nichoir** avec notre artiste sculpteur Bertrand Benoit. Rdv au Centre sportif de Bugeat pour glaner des matériaux dans les bois de Chaleix le matin, et personnaliser votre nichoir l'après-midi. Enfants à partir de 5 ans si accompagnés d'un adulte.

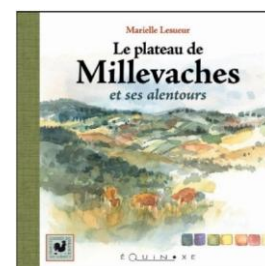
Tarif atelier pour couvrir une partie des frais de matériel : enfants : 5€ Adultes : 10€.
Tarif famille : 1 adulte payant = 1 enfant gratuit

Lien : <https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/atelier-fabrication-dun-nichoir/>

- Samedi 1er août, lundi 3 août, mardi 4 août et mercredi 5 août : **stage aquarelle ados-adultes de 4 jours** 10h-12h et 14h-16h avec l'artiste Marielle Lesueur à l'ancienne école des filles salle 1.

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/stage-daquarelle-ados-adultes/>

Tarif du stage : 50€



- Samedi 1er août, lundi 3 août, mardi 4 août et mercredi 5 août : **stage arts plastiques dévolu aux enfants** de 4 matinées à l'ancienne école des filles salle 2.

Tarif du stage : 20€ lien :

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/stage-arts-plastiques-enfants/>

Tarif famille : un stage adulte payant, un stage enfant offert

- Vendredi 31 juillet de 9h à 12h : une **animation Course d'orientation et quizz sport et culture** dans les bois de Chaleix avec nos bénévoles Bernard Mourangeou et Pierre Gandois. Rendez-vous à l'accueil du Centre sportif des 1000 sources.

Atelier sportif offert à tous par nos bénévoles.

<https://lesamisdupaysdebugeat.com/produit/initiation-a-la-course-dorientation/>



2 expos :



- Du 27 juillet au dimanche 20 septembre « *Art et Matière mis en lumière* » à l'espace culturel JM Borzeix où notre maître vitrailliste Chantal Godet, commissaire de l'exposition, a convié des artistes peintre, sculpteur, photographe, porcelainière, potière... d'ici et d'ailleurs, pour vous emmener voyager sur les ailes de la création. Avec la participation de Bertrand Benoit, Claire Collin, Chantal Godet-Cheneval, Marc-Henri Lamande, Jean-Pierre Mabile, Michaëlla Smart, Matt Smart.... Programmation en cours.

Visite libre aux heures d'ouverture (07 59 75 67 62) du lundi 27 juillet au mercredi 5 août, tous les jours 10h/12h et 14h/17h.



- Du 27 juillet au 5 août, venez découvrir en visite libre la traditionnelle expo liée au Sport et à la Culture de notre Petit Pays, confiée à Pierre et Josiane Gandois, sous l'ancien garage en face de la pharmacie.



Le photographe Jean-Pierre Mabile vous proposera de vous tirer le portrait dans son studio situé au rez-de-jardin de l'Espace culturel Jean-Marie Borzeix, du lundi 27 juillet au mercredi 5 août, tous les jours 10h/12h/ 14h/17h sauf le dimanche 2 août de 15h à 17h. Retrouvez-le au cœur de notre expo et repartez avec votre photo 15x21 pour 10€. Renseignements au 06 70 72 31 78

Et n'oubliez pas la 5ème édition des Foulées bugeacoises, course festive de l'été, organisée par le club d'athlétisme Bugeat-Treignac Athlé, l'occasion pour petits et grands de découvrir la course à pied dans une ambiance familiale et conviviale .

Course sans classement, pendant la fête de Bugeat, ouverte à tous, gratuite. Pour réserver les ateliers, stages, concerts, spectacles, balades et événements, vous pouvez flasher le QR code joint :



Ou vous rendre sur notre site internet à l'onglet « Réservation »

<https://www.lesamisdupaysdebugeat.com>

Ou suivre directement les liens que nous vous avons ajoutés après chaque proposition.

Pour tous renseignements, merci d'appeler Eva, notre volontaire en service civique chargée de com, ou de lui laisser un sms avec vos coordonnées et la raison de votre appel au 07 59 75 67 62.

Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à com@lesamis-dupaysdebugeat.com

S'engager autrement au service du lien humain à Bugeat



Le 02 mars dernier je posais le pieds à terre en Haute Corrèze pour la première fois. Mon arrivée n'était pas le fruit du hasard. M'attendait sur le quai de la gare de Bugeat, Sophie, présidente de l'association Les Amis du Pays de Bugeat, auprès de laquelle je me suis engagée comme service civique en tant que volontaire en Valorisation de la Culture et du Sport jusqu'en septembre 2026.

Originaire de Briançon, dans les Hautes-Alpes, mon arrivée à Bugeat est d'un grand changement promis de découvertes, d'acclimatation et d'une nouvelle page qui se tourne. En 2025, j'ai obtenu un Master en Culture et Communication spécialisé dans les arts du spectacle vivant et les médias à Avignon. Au cours de ma dernière année d'étude, j'ai été en apprentissage en communication et relation avec les publics à la scène nationale de Gap (Hautes-Alpes) *La Passerelle*. Ressortie riche de connaissances après cette expérience, j'ai décidé de m'engager dans un service civique*

pour développer de nouvelles compétences qui me permettront de m'insérer dans le monde professionnel. Aujourd'hui immergée dans les terres de Haute Corrèze, j'ai pris le temps de découvrir les forêts verdoyantes et ce village plein de ressources.

Mon engagement en tant que service civique est le fruit de plusieurs mois de recherches. Mon but était de trouver des missions proches de mes ambitions et valeurs professionnelles : faire vivre la culture. Lorsque je suis tombée sur l'annonce de l'association, et après quelques échanges et recherches sur le lieu et les missions, je me suis dit que cette mission pourrait me correspondre. En effet, il avait été notifié un manque dans la communication de l'association, et leur lien avec les habitants malgré le grand nombre de bénévoles. J'ai ainsi, pour les 6 mois à venir, pour mission de rapprocher l'association de son territoire en les aidant à ancrer une communication adaptée pour l'ensemble des activités proposées, tout en contribuant à leurs actions, dont le festival SPOC.

Par ailleurs, mon engagement s'est également construit comme volontariat rural sous le tutorat de l'association InSite, engagée dans la révélation et l'accompagnement des initiatives portées par les communes rurales et leurs habitants pour pérenniser des dynamiques locales collectives. Mais aussi mobiliser des forces vives auprès des initiatives en offrant aux jeunes une opportunité d'engagement au service des territoires ruraux.

Être tutoré par InSite au cours d'un engagement en service civique est une grande opportunité. Grâce à cette association, les jeunes en service civique sont en immersion dans les territoires ruraux pour 6 mois, tout en bénéficiant d'un accompagnement régulier tant sur le plan des missions confiées, avec une attention particulière à l'environnement de travail proposé, mais aussi un accompagnement vers les ambitions des volontaires pour « l'après » du service civique, tant sur le plan de formation que d'ancrage professionnel. Ainsi, mes missions au sein de l'association les Amis du Pays de Bugeat sont diverses et variées et me permettent de renouveler mon regard sur le monde associatif et le lien humain en milieu rural, tout en mettant à profit mes compétences en communication. En tant que volontaire auprès de l'association Les Amis du Pays de Bugeat, j'ai hâte de participer au festival SPOC de l'été 2026 et d'aider à sa réalisation et son bon déroulement.

Eva Grégoire, 24 ans



Le service civique est un engagement volontaire indemnisé, de 6 mois à 1 an, réalisable de 16 à 25 ans. C'est une expérience qui ne peut être vécue qu'une seule fois et qui ne requiert aucune expérience. Il peut être réalisé dans divers domaines tels que l'environnement, la solidarité, la culture et les loisirs, l'éducation, le sport, la santé

Le tennis à Bugeat, c'est reparti sur les traces du club des années 2000!



L'association des Amis du Pays de Bugeat en partenariat avec le Tennis club de Treignac, propose depuis la rentrée 2026 des cours pour les enfants, les ados et les adultes qui sont entraînés par un éducateur vraiment génial venu du TCTreignac: Stéphane Charron.

Les jeunes sont ravis, mais aussi leurs parents, qui peuvent se retrouver à cette occasion !

Nous nous souvenons de l'association Tennis Club de Bugeat créée en 1990.

Les cours sont dispensés chaque vendredi sur le nouveau terrain extérieur couvert et récemment aménagé par l'équipe technique du centre sportif -que nous remercions pour leur

écoute et leur aide précieuse- ainsi que sur le terrain intérieur du gymnase du centre sportif. Rappelons que le centre des 1000 sources est partenaire de cette belle aventure et de l'ensemble de nos propositions sportives au sein de l'Association.

Merci pour son implication à nos côtés



Cela nous rappelle le dynamisme du club de Bugeat des années 2000 qui comptait à l'époque plus d'une centaine de licenciés.

De nombreux cours destinés aux adultes mais surtout aux enfants étaient aussi assurés par des moniteurs chevronnés, et les jeunes avaient atteint un bon niveau et décroché à plusieurs reprises des trophées tant départementaux que régionaux.

En effet, plusieurs équipes étaient engagées dans différents championnats. Outre les équipes

jeunes, le club comptait une équipe masculine composée de joueurs classés jusqu'à 15/1 mais également une équipe féminine ayant accédé à la première division. Mais le succès du club,

c'était surtout son tournoi d'été dont le nombre de participants était d'environ 120 personnes chaque année

Cette dynamique était obtenue grâce à l'engagement et à la super motivation des adhérents, mais également grâce aux nombreux terrains mis à disposition pour le tournoi par le camping, le centre sportif et certains privés (nous pensons à Maurice Gorse de Varieras).

Que de belles performances, que de beaux souvenirs !

Des jeunes au top niveau : Extrait de La Montagne :

« Le tournoi annuel du club de tennis a connu cette année un beau succès, avec la rencontre de soixante dix participants qui se sont affrontés. Comptant pour le grand prix de la ligue du Limousin de nombreux jeunes de haut niveau régional étaient présents: les vainqueurs senior Emmanuel Bayle (15/1) bat Jean-Baptiste Dignac (15/3). Vétéran Claude Miran (15/4) bat Bernard Mairal (15/5). Poussins, victoire de Hugues Bertrand (36 de la ligue des Flandres). Benjamins, victoire Sébastien Bourg (champion de la Corrèze). Minimes, victoire de Gregory Laplaud (2° de la ligue du Limousin). Benjamins, victoire d'Angélique Portoire (2° de la ligue du Limousin). Minimes, victoires de Gaëlle Longuet (championne du Limousin 91). »

Nous souhaitons le meilleur aux Amis du Pays de Bugeat, à Stéphane Charron ainsi qu'au TC Treignac et au Centre sportif qui les accompagnent dans ce beau projet de la réouverture d'une section tennis à Bugeat et pourquoi pas réunir les anciens et les nouveaux lors d'un tournoi double mixte surprise à l'été 2027 avec de nouveaux terrains remis en fonction à Bugeat et aux alentours !

N'hésitez pas à vous manifester auprès de l'association si vous êtes partants pour aider à mettre en place ce nouveau défi!

A bientôt sur les cours,

Evelyne Bourg, Présidente de l'Association Tennis Club de Bugeat



Cours tous les vendredis au Centre sportif:
Pour les petits de 17h à 17h45.
Cours pour les moyens : 17h45 à 18h45
Cours ados/ adultes : 18h45 à 19h45
Cours Adultes : 19h45 à 20h45
Infos : contact@lesamisdebugeat.fr/
Stéphane Charron : 06 48 16 75 17

UNE MAISON, UN DESTIN... *Par Pierre Gandois.*

Une maison dans la Grande Rue, à Bugeat, vers 1900, et Marie Charlouty.

Ce N°4 de « Une Maison, Un Destin... » est le quatrième numéro d'une série d'articles qui évoquent une maison, une ferme, un commerce, où a habité, pendant quelques années ou durant plusieurs décennies, un enfant, un homme, une femme, dont le destin illustre l'histoire de Bugeat. C'est le cas pour ce N°4, avec une boutique de la Grande Rue, à Bugeat, où vivait, vers 1900, avec ses parents, Marie Charlouty.

Une sage-femme : Marie Charlouty.

Nous voyons, ci-contre, un boutique de Tabacs/Journaux, installée dans une maison située à Bugeat, dans la Grande Rue, qui est aujourd'hui la rue Nationale ; dans cette maison, vivaient, en 1906, Jean Charlouty, buraliste, né à Lestards, son épouse, Marie, né à Saint-Hilaire-les-Courbes, et un des quatre enfants du couple, Marie.

Marie était née à Bugeat, en 1879, et elle est décédée en 1937 ; on voit, dans le Recensement de la population de 1906, qu'elle exerce la profession de sage-femme.



La maison où a habité Marie Charlouty, vers 1900 (Collection Yves Orliange)

Montpellier, Marseille : des échos de sa vie.

Marie Charlouty a mené une remarquable carrière médicale, et elle a laissé des souvenirs, à Montpellier et à Marseille, où elle a exercé dans des maternités. Elle participait, à Marseille, aux rencontres de l'amicale « Le Barbichet », qui réunissait, pour des soirées, pour des sorties, les Limousins vivant en Provence.

Le Syndicat des sages-femmes a donné, hier, son banquet annuel



UNE VUE DE LA TABLE D'HONNEUR DU BANQUET (Photo Petit Marseillais)

Marseille, 1934, banquet du syndicat dont Mlle Charlouty est présidente (Retronews)

Une carrière de sage-femme.

Marie Charlouty a suivi à Montpellier les études permettant de devenir sage-femme, et elle a ensuite exercé à Montpellier, à la Maternité de la ville, puis à Marseille ; à Montpellier, Marie Charlouty a exercé en qualité de sage-femme adjointe à la Maternité, et, dans la revue « Montpellier médical », on a des notes relatives à des actes médicaux qu'elle a pratiqués sur des patientes auprès des médecins obstétriciens de la Maternité.

Mlle Charlouty a été très active dans l'organisation de la profession de sage-femme, étant, dans les années 1930, présidente du Syndicat des sages-femmes de Marseille et des Bouches-du-Rhône.

La présidente d'un syndicat professionnel.

On voit, ci-dessus, une photographie, datant de 1934, montrant les personnalités, parmi lesquelles Marie Charlouty, qui sont présentes, à Marseille, au banquet annuel du Syndicat des sages-femmes de Marseille et des Bouches-du-Rhône ; cette organisation professionnelle publie, à partir de 1932, le Bulletin officiel du Syndicat des sages-femmes de Marseille et des Bouches-du-Rhône.

RECETTE DE LA TARTE AUX FRAISES (POUR 2 TARTES)

Ingrédients (pâte)

250g de farine
125g de beurre (coupé en dés)
100g de sucre glace
1 petit œuf
1 pincée de sel
1 petit peu d'eau

Ingrédients (crème pâtissière)

1/2l de lait
1 gousse de vanille
2 œufs
80g de sucre
30g de farine
50g de beurre

+ 500g de fraises



Dans un saladier, mélanger la farine, le sucre, et une pincée de sel, y ajouter le beurre, sabler avec le bout des doigts, incorporer l'œuf, rallonger avec un peu d'eau afin d'obtenir une pâte qui se tient, former une boule, la filmer et la mettre au réfrigérateur au moins 2h

Dans une casserole, verser le lait, avec un couteau, ouvrir la gousse de vanille dans sa longueur, extraire les grains et plonger l'ensemble dans le lait, remuer puis faire bouillir à feu doux.

Dans un saladier, mélanger au fouet les œufs et le sucre, puis ajouter la farine. Quand le lait bout, retirer la gousse, incorporer doucement au mélange contenu dans le saladier, reverser le tout dans la casserole, à feu doux, sans cesser de remuer, faire épaissir la crème.

Une fois épaissie, la verser dans un plat, la filmer au contact et laisser refroidir.

Fariner le plan de travail et étaler la pâte à l'aide d'un rouleau

Mettre du papier cuisson dans le moule et positionner la pâte, la percer à l'aide d'une fourchette, remettre le tout au réfrigérateur pendant le préchauffage du four, à 180°. Faire cuire 15 minutes à 180°.

Attendre un refroidissement complet avant d'étaler la crème pâtissière.

Nettoyer, couper les fraises et les disposer à votre guise, saupoudrer de sucre glace.

Dégustez !!

N° 2 de la série « Qu'es aco, qu'es aco ? »

Une énigme et une devinette proposées par Pierre Gandois et Patrick Laval.

(Publication où ont été imprimés des « sourcelages », des énigmes que seul un sorcier peut décrypter : Joseph Roux, « Enigmes populaires du Limousin », Revue des Langues Romanes, Montpellier, 1877.)

Découvrez, ci-dessous, un « sourcelage », l'une de ces nombreuses énigmes populaires, dont on s'amusait autrefois ; cette énigme n'a pas pris une ride, dans sa naïveté malicieuse, et dans son humour bon enfant. Voici donc un « sourcelage », vieux de plus de 150 ans, qui commence, comme dans nombre de ces énigmes du Limousin, par « Qu'es aco, qu'es aco ? » (en français : « Qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que c'est ? ») :

*Qu'es aco, qu'es aco ?
Parla sens boucha,
cour sens chambas,
tusta sens mas,
passa sens pareisser ?*

**(Traduction en langue française :
Parle sans bouche,
court sans jambes,
frappe sans mains,
passe sans apparaître ?)**

Et, maintenant, testez votre perspicacité en décryptant cette devinette, qui a une solution pleine de bon sens :

*Je suis pleine de trous,
mais j'arrive quand même à retenir l'eau ?
Qui suis-je ?*

Solution de l'énigme « *Qu'est-ce que c'est ? Parle sans bouche, court sans jambes, frappe sans mains, passe sans apparaître ?* »

Il s'agit de : « le vent », dont le souffle est comme une parole, qui se déplace parfois très vite, qui peut frapper arbres et constructions, et qui se déplace sans jamais être visible.

Solution de la devinette « *Je suis pleine de trous, mais j'arrive quand même à retenir l'eau ? Qui suis-je ?* »

Il s'agit de : « l'éponge », qui est faite d'une matière poreuse riche en alvéoles, et ses trous permettent d'accumuler les liquides comme l'eau.

Services

Mairie de Bugeat Tél. 05 55 95 50 34

Du lundi au vendredi : 10h30-12h et 14h-17h

Point multimedia, WIFI, photocopies

www.bugeat.fr - mairie@bugeat.fr

Marché 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois

Communauté de Communes Vézère Monédières Mille-sources (V2M) Tél. 05 55 73 45 92

15 Avenue du Général de Gaulle 19260 TREIGNAC

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

<http://ccv2m.fr> contact@ccv2m.fr

Office de tourisme Tél. 05 55 95 18 68

Office de Tourisme Terres de Corrèze

Ouvert de juin à septembre (Wifi gratuit)

Email : accueil@terresdecorreze.com

Web : <https://www.terresdecorreze.com>

Déchèterie de BUGEAT Tél. 06 32 51 93 25

Mardi, jeudi, vendredi et samedi 9h-12h / 14h-18h.

3 Points d'apport volontaire pour le tri sélectif :

3 rue de la Ganette, rue de Millevaches, rue Virgile Meyer

Trésor public d'Uzerche Tél. 05 55 73 15 48

Du lundi au vendredi 8h45-12h

t019021@dgfip.finances.gouv.fr

France services Tél. 05 55 46 38 03

Du lundi au vendredi de 9h-12h / 14h-16h30

Maison du Département Tél. 05 19 07 80 20

Mercredi / jeudi : 9h-12 / 14h-17h vendredi : 9h-12h / 14h-16h

La Banque Postale - La Poste Tél. 36 31

Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h00-16h30,

samedi 9h-12h

Banque Crédit agricole Tél. 05 55 46 19 80

Mardi, vendredi 8h30-12h/13h30-18h

Jeudi 8h30-12h/14h30-18h

Notaire Tél. 05 55 95 50 32

Culture

MEDIATHEQUE Cour de la mairie

Mardi 14h-17h30 Mercredi 9h30-12h / 14h30-17h

Jeudi 10h-11h Vendredi 14h-17h30

Samedi 9h30-12h et 14h-16h30

CINEMA

Programmation sur : <https://cineplusenlimousin.com/>

Sécurité

GENDARMERIE Tél. 05 55 95 50 06

Jeudi 8h-12h

GENDARMERIE MOBILE Tél. 06 82 84 64 06

POMPIERS – SDIS Tél. 18

Santé et social

RESEAU MILLESOINS Tél. 05 19 91 02 20

Secrétariat des médecins

MEDECINS :

- Docteure Aude VANDENBAVIERE (Maison de santé)

- Docteur Timothé GRENAILLE (10 rue Nationale)

URGENCES Tél. 15

INFIRMIER(E)S MSA Tél. 05 55 95 50 07

25 rue de la République- Maison de santé

Du lundi au vendredi 15h30 à 16h30 sauf fériés

PHARMACIE Tél. 05 55 95 50 14

Du mardi au samedi de 9h- 12h30

Du lundi au vendredi 15h30-19h

VÉTÉRINAIRES DIRSON J.P. Tél. 05 55 95 50 50

LEGRAIN O. Tél. 05 55 98 05 29

MAISON DE RETRAITE Tél. 05 55 95 52 65

EHPAD « Bruyères et Genêts »

KINÉSITHÉRAPEUTE DELAGE G. Tél. 06 84 69 85 84

OPTICIEN COIGNAC T. Tél. 06 61 75 39 41

Jeudi de foire, dans son camion aménagé.

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL Tél. 05 19 07 83 12

Rue de l'étang des Saules

Mardi 9h30-11h

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE Tél. 05 55 93 21 44

Géré par « l'Age d'Or Services »

agedorservices.com/agences/tulle

CORREZE AUTONOMIE (ex-instance) Tél. 05 55 19 19 19

Rue de l'étang des Saules.

Du lundi au vendredi 9h-12h30

Visites à domicile lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h-17h

UDAF Point Conseil Budget Tél. 05 55 29 98 40

Jeudi semaine paire 14h-16h30 à France Services

Transports

Gare SNCF ligne USSEL/LIMOGES

<https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine>

Transport à la demande <http://ccv2m.fr/> Tél. 09 70 87 08 70

Loc vélos électriques loc-velo@ccv2m.fr Tél. 06 12 54 25 50

AMBULANCE/TAXI : Maison REGAUDIE Tél. 05 55 95 54 29

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence sur rendez-vous Tél. 06 16 08 20 69

Possibilité de pouvoir régler des petits litiges à l'amiable et sans frais.

Prendre rendez-vous à France Services